

Mairie de Seysses
Courrier arrivé le

28 MARS 2024

N° 563

254086130100001

00000

254086130100001
1E00645841389



Mairie - Seysses
10 place de la Libération
31600 SEYSSES



25408613010000150185





Paris, 25 Mars 2024

Mairie – Seysses

10 Place de la Libération

31600 SEYSSSES

A l'attention de Monsieur Le Maire

Dossier suivi par : Elisabeth NAVARRE, enavarre@free-mobile.fr

Objet : Déploiement du réseau Free Mobile – DIM annulé et remplace le DIM envoyé en novembre 2022 - implantation sur le pylône ATC France sis Lieu-dit "Lamothe" – 31600 SEYSSSES.

Monsieur le Maire,

Nouvel opérateur, Free Mobile a ouvert ses services de multimédia mobile le 10 janvier 2012 sur l'ensemble du territoire métropolitain en disposant, comme le prévoit sa licence, d'un contrat d'itinérance avec Orange pour les zones où il n'est pas encore présent.

En effet, Free Mobile est titulaire d'une autorisation d'établir et d'exploiter un réseau radioélectrique de Haut Débit Mobile (3G) dans les bandes de fréquences 900 Mhz et 2100 MHz délivrée en date du 12 janvier 2010 (no2010-0043), pour répondre à ses engagements de couverture de la population métropolitaine de 90% en janvier 2018. Par ailleurs, Free Mobile est titulaire d'une autorisation d'utiliser des fréquences dans la bande 2600 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public de Très Haut Débit Mobile (4G) délivrée en date du 11 octobre 2011 (no2011-1169), d'une autorisation d'utiliser des fréquences dans la bande 1800 MHz délivrée en date du 16 décembre 2014 (n° 2014-154) et d'une autorisation d'utiliser des fréquences dans la bande 700 MHz délivrée en date du 8 décembre 2015 (décision no2015-1567) sur laquelle on peut exploiter le réseau radioélectrique mobile ouvert au public (5G).

Dans ce cadre, conformément à ces autorisations, au nom desquelles Free Mobile est soumis à des obligations de couverture de population fixées par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), Free Mobile continue à déployer à un rythme soutenu ses propres infrastructures de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} génération, et à y apporter les évolutions nécessaires, pour une couverture optimale et conforme à ces autorisations.

Dans cette perspective, nous avons développé un partenariat avec la société ATC FRANCE nous permettant de répondre à ces enjeux en optimisant des infrastructures existantes ou à construire, sous réserve de faisabilité, afin de limiter la création de nouveaux points hauts.

Pour ce faire, nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe, conformément à nos engagements dans le cadre du Guide des Relations entre Opérateurs et Communes, un dossier d'information mairie relatif à notre projet d'installation de nos équipements le pylône sis Lieu-dit "Lamothe" – 31600 SEYSSSES.



0001000011 DEL 09/09/22

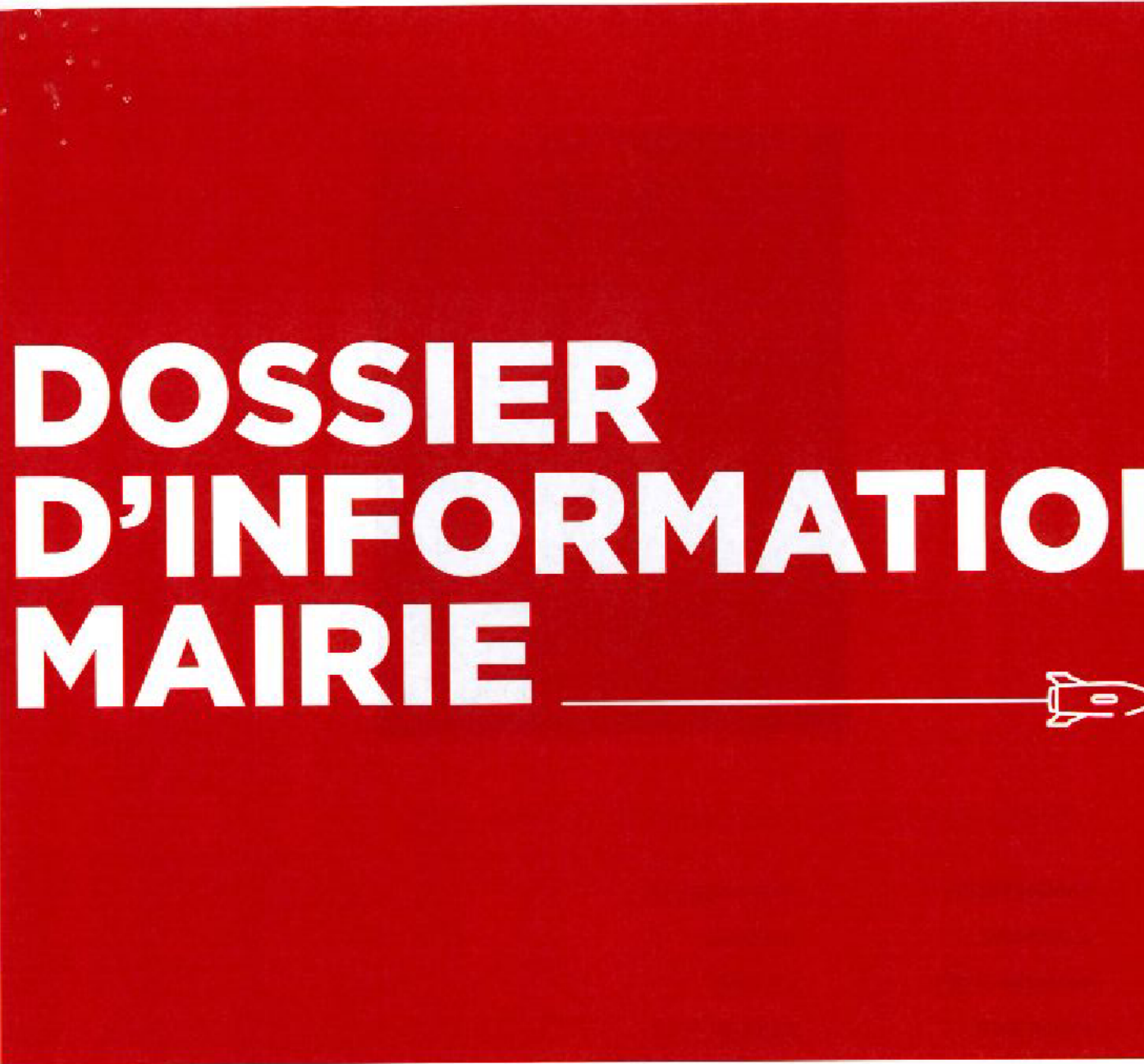
■

projet de modernisation de nos équipements et de nos services.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire. Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Elisabeth NAVARRE
Coordonnateur Recherche et Négociation





254088*301100001AC

OPÉRATEUR : Free Mobile

free
mobile

CODE SITE : 31547_005_01
ADRESSE DU SITE : LIEU DIT "LAMOTHE"
COMMUNE : 31600 SEYSSES
DATE : 25/03/2024

free



RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	SEYSSES
NOM DU SITE :	SEYSSES
CODE SITE :	31547_005_01
ADRESSE :	LIEU DIT "LAMOTHE" - 31600 SEYSSES
TYPE DE SUPPORT :	Pylône autostable
PROJET DE :	Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 511870, Y = 1834065 Longitude : 1.2484351, Latitude : 43.5031282

CONTACT FREE MOBILE

NOM : Elisabeth NAVARRE
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

E-MAIL : enavarre@free-mobile.fr

ADRESSE : Free Mobile
16 rue de la Ville Pevègue

free

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	5
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Plan de situation à l'échelle	8
5. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
6. Plan de cadastre	9
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	10
8. Déclaration ANFR	13
9. Plans du projet	14
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	18
11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	20
12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	20



The logo for Free Mobile, featuring the word "free" in a red, lowercase, sans-serif font.

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Cette anticipation est d'autant plus vitale à la lumière du rôle crucial des moyens de communication dans la crise sanitaire qui a frappé tous les territoires et l'incertitude, notamment en termes de re-confinement local, qui lui est liée.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile, de plus 30% chaque année, et **afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile** dans l'ensemble des territoires. Et ce, **dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.**

L'envolée des usages de téléphonie mobile, +18% contre une moyenne de 2 à 5% au cours des 5 dernières années ainsi que la multiplication par 3 du volume de données depuis les clés mobiles observées par l'ARCEP sur les 15 premiers jours du confinement illustrent la nécessité de mettre en place urgemment une infrastructure mobile adaptée et résiliente permettant de prendre en charge instantanément une croissance exponentielle des usages distants fiables.

A ce titre, le programme de Free Mobile, réalisé au plus près des besoins des territoires et de leurs administrés, est urgent étant donnée l'accélération exponentielle du besoin en débit liée aux outils numériques fort consommateurs de débit qui sont inéluctablement amenés à se généraliser qui plus est vu le contexte sanitaire comme, par exemple, les téléconsultations/télésoins, le télétravail et l'enseignement à distance, la possibilité de veiller en direct sur ses proches.

L'introduction de la 5G permet de faire bénéficier les utilisateurs ayant opté pour la 5G d'une technologie inédite pour couvrir leurs besoins en termes de débit par simple ajout d'équipements sur le réseau existant

« équipements sur le réseau existant.

En effet, la 5G a été pensée pour couvrir ponctuellement et uniquement le temps de la communication le demandeur du service tout en assurant une multiplication allant jusqu'à 10 des débits ainsi qu'une latence durée d'attente avant le début du service (dit de « latence ») fortement réduite.

Ce processus de déploiement d'équipements 5G, qui constitue une étape cruciale au sein du programme de planification, de déploiement et de modernisation du réseau, **doit être anticipé étant donné les délais incompressibles**, entre 18 et 24 mois, **nécessaires au déploiement** des équipements sur chaque site

free

travaux (Génie Civil, Electricité), ... et, indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation de 6 antennes et des équipements nécessaires sur le pylône ATC FRANCE sis Lieu-dit "Lamothe", 31600 SEYSSSES, émettant sur les bandes de fréquence 700/900/1800/2100/2600/3500 MHz, pour contribuer à la couverture de votre commune en 3G, 4G et 5G.

Toutes les baies techniques seront installées sur les dalles bétons grillagées à créer au pied du pylône.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 6	À modifier : 0
Type		Panneau	
Technologies		3G / 4G /5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		70° 190° 310°	



free

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
70°/190° /310°	4G 700 MHz	30 m	209 m	20.95 m	199.95 m	22.3 m	201.3 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	30 m	209 m	20.95 m	199.95 m	22.3 m	201.3 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	30 m	209 m	20.95 m	199.95 m	22.3 m	201.3 m	29	26.85	6°
	3G 2100 MHz	30 m	209 m	20.95 m	199.95 m	22.3 m	201.3 m	30	27.85	4°
	4G 1800 MHz	30 m	209 m	20.95 m	199.95 m	22.3 m	201.3 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	30 m	209 m	20.95 m	199.95 m	22.3 m	201.3 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	30 m	209 m	20.95 m	199.95 m	22.3 m	201.3 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	30 m	209 m	24.2 m	203.2 m	24.7 m	203.7 m	47.6	45.4	6° ⁽⁴⁾

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

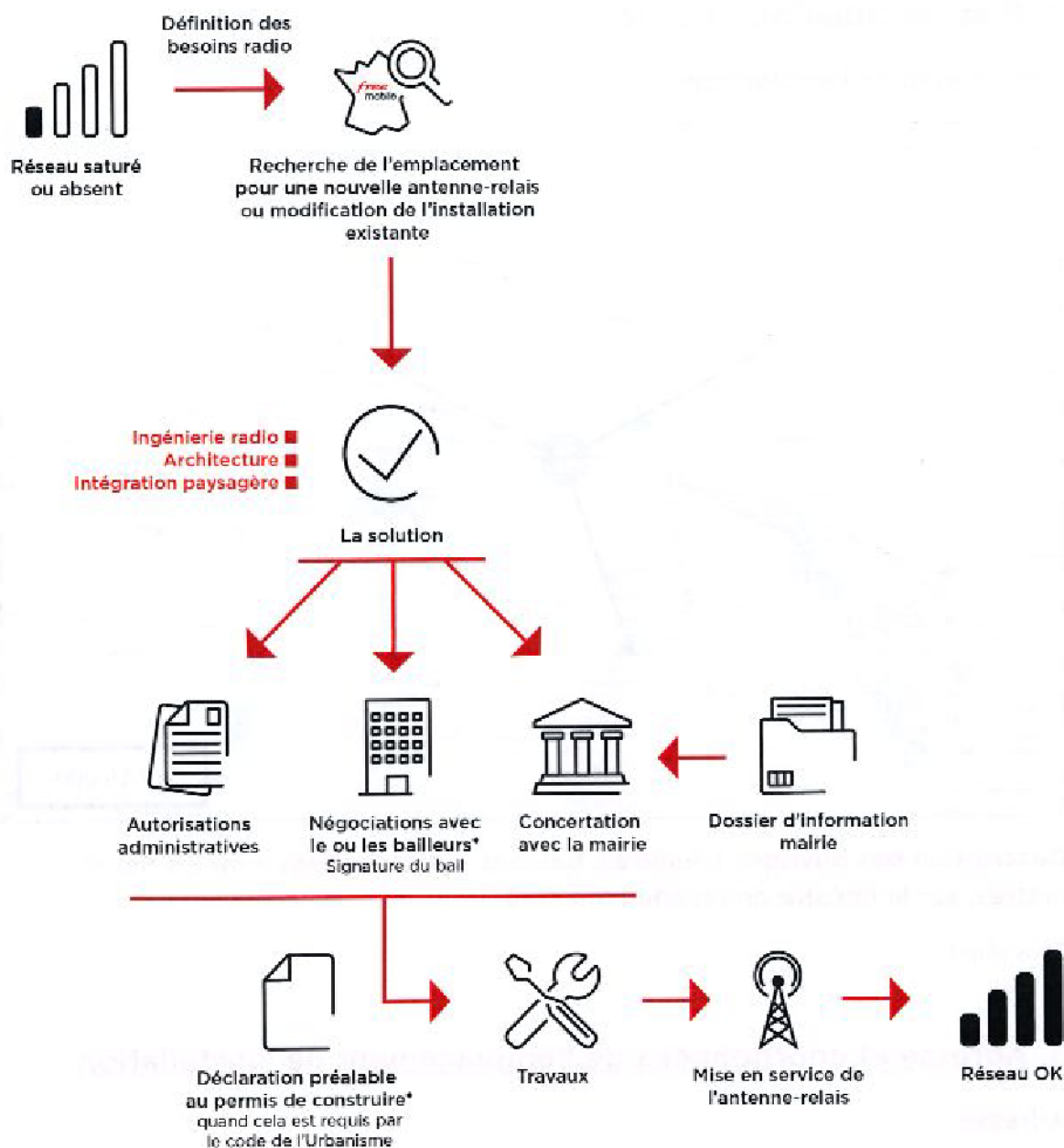
PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.

free



*Si nécessaire

1. Calendrier indicatif du projet



009 - JOURNAL DE L'ARRETE 52

5. Calendrier indicatif du projet

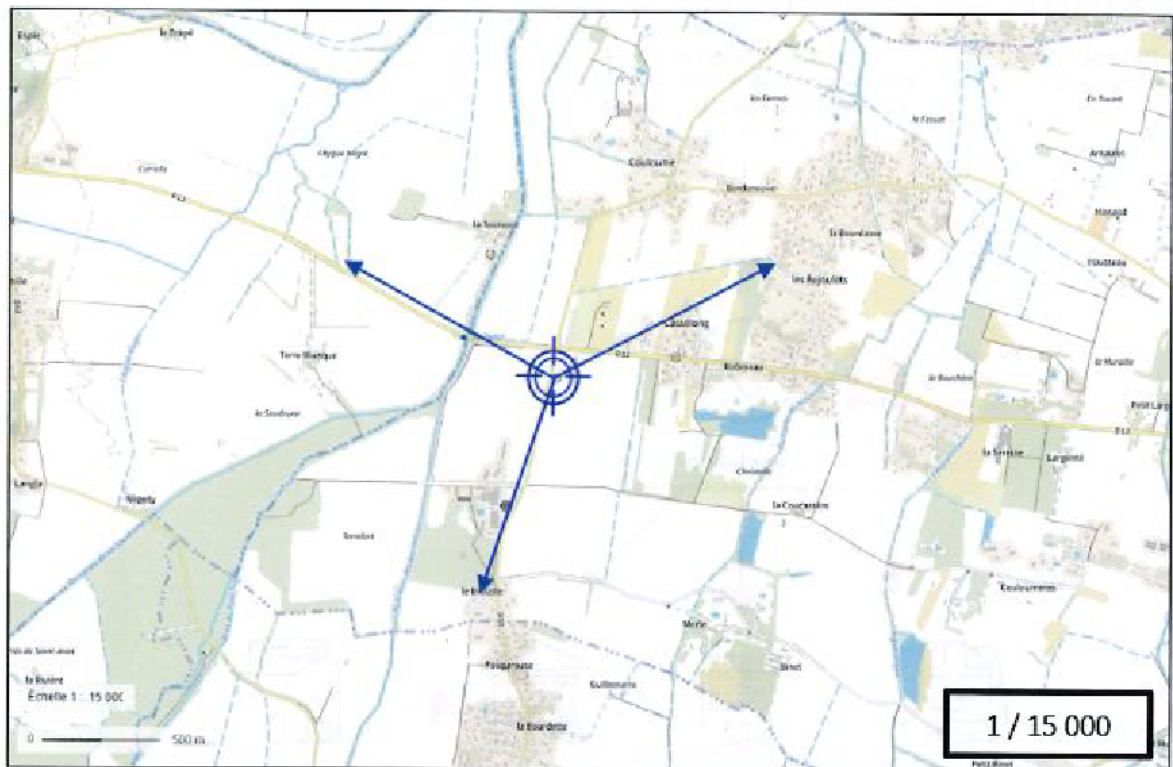
Remise du dossier d'Information (TO)	Mars 2024
Début des travaux (prévisionnel)	Mai 2024
Mise en service (prévisionnel)	Juin 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

free

4. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Sans objet

5. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

LIEU DIT "LAMOthe"
31600 SEYSSES

Coordonnées

Lambert II étendu

X = 511870

Y = 1834065

WGS 84

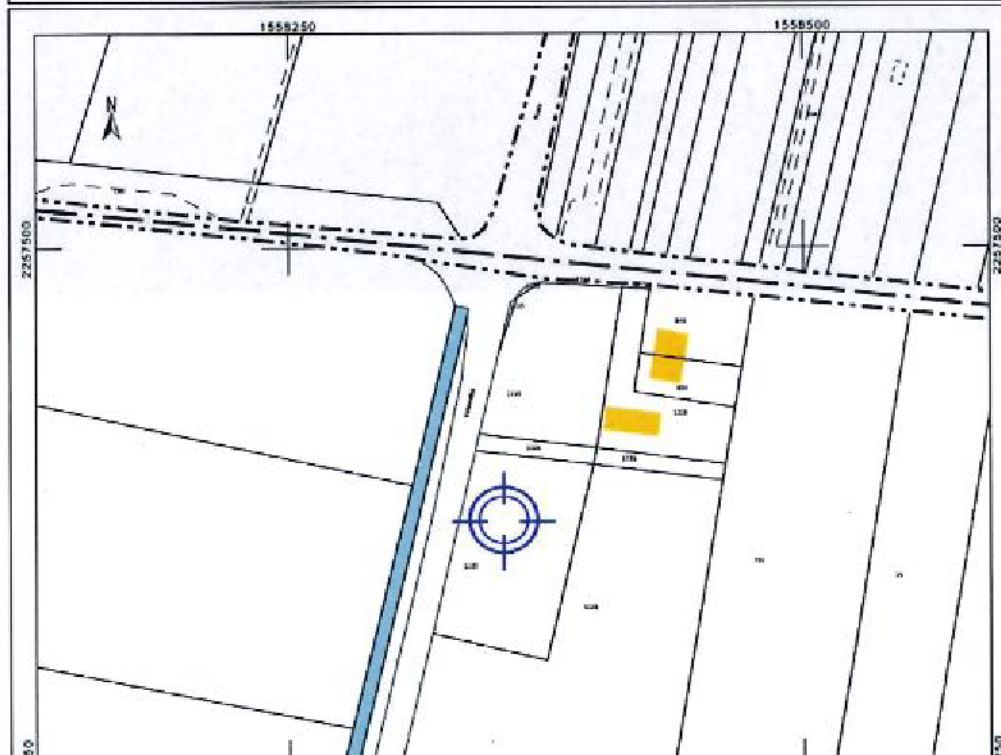
Longitude : 1.2484351

Latitude : 43.5031282

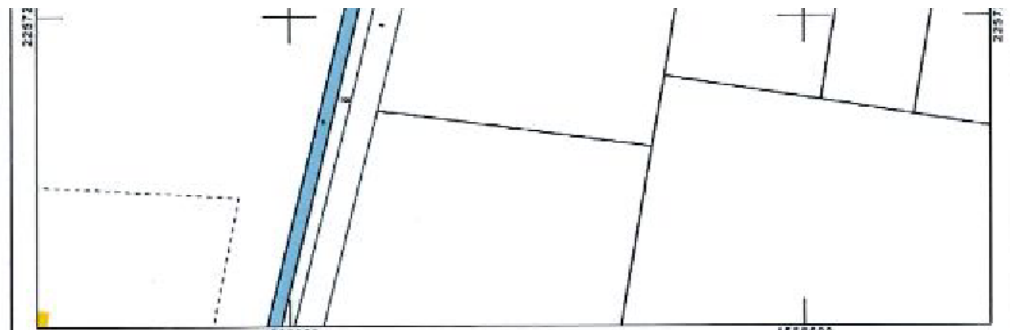
free

6. Plan de cadastre

Département : HAUTE GARONNE Commune : SEVRESSE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts forscier suivant : MURET 159 Avenue Jacques Douzans 31600 31600 MURET tél. 05.62.23.12.40 - fax 05.62.23.12.32 cad@muret.dgfp.finances.gouv.fr
Section : E Feuille : 000 E 01 Echelle d'origine : 1/2500 Echelle d'édition : 1/2500 Date d'édition : 20/01/2022 (L'eau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF9303043 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	N° PARCELLAIRE : 1122 N° SECTION : E	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



2091000011001190003E



free

7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage **avant/après**

Prises de vue



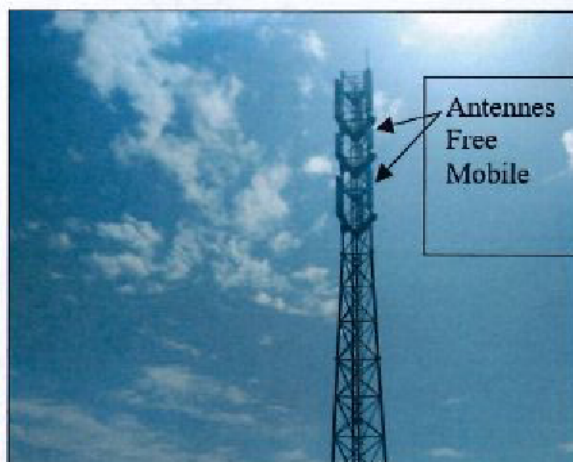
free

Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



254426 13610000015032



free

Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :





free

8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non



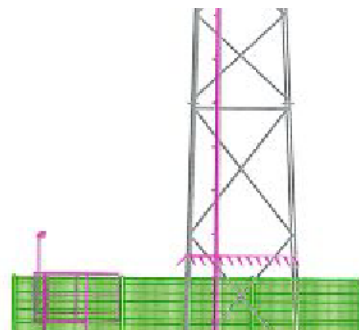
09-00001-05-19067-22


free

9. Plans du projet

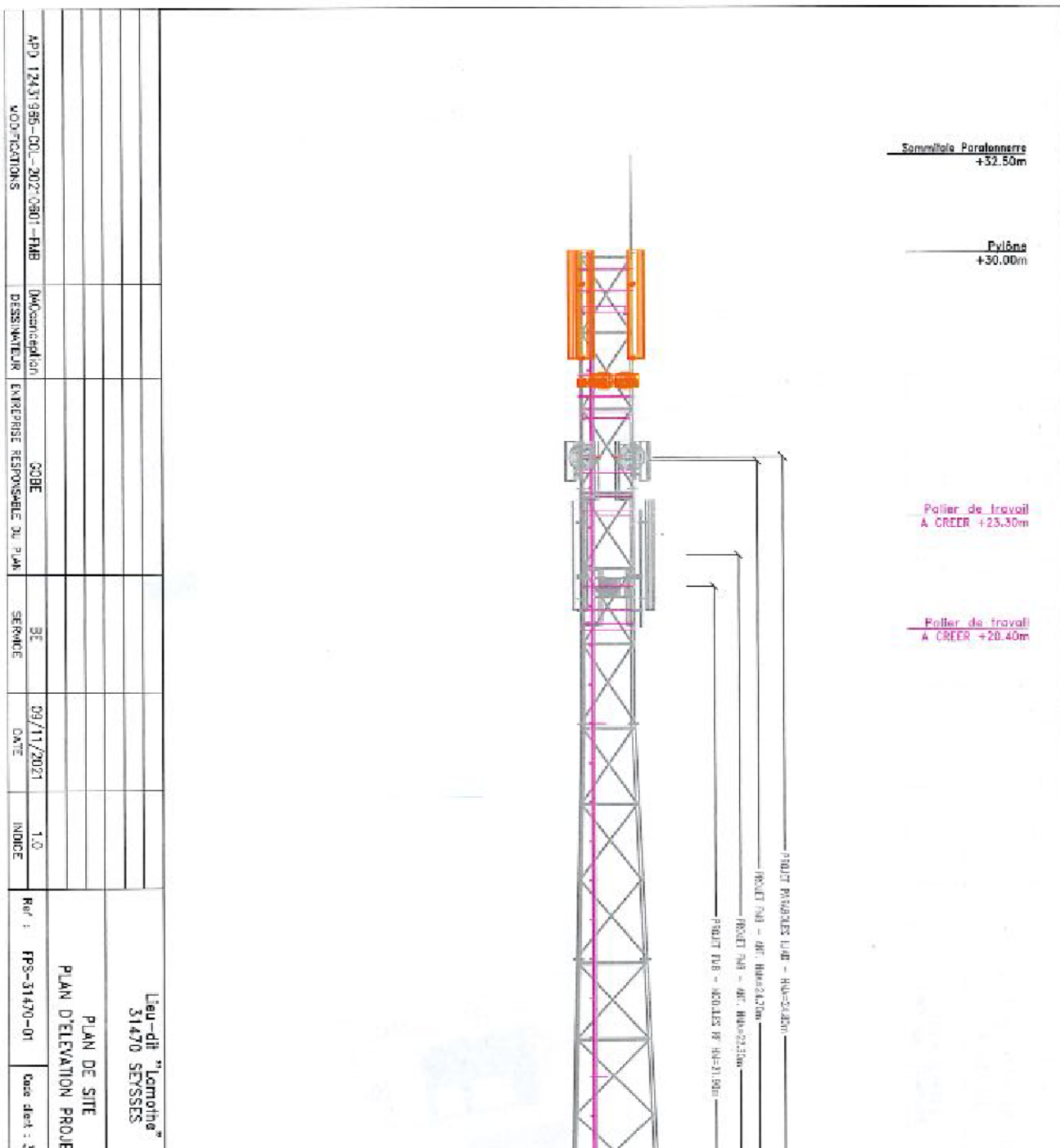
The technical drawing shows a vertical tower structure with a lattice design. Two orange rectangular structures are mounted at the top. A horizontal line indicates the 'Sommitale Pylône' (Tower Top) at +32.50m. Another horizontal line indicates the 'Pylône' (Tower) at +30.00m. The drawing is oriented vertically on the page.

APD 1243/985-CO.-20210801-FMB	DAO conception	GOBE	BE	08/11/2021	1.0	Lieu-dit "Lamor" 31470 SEVRES	
MODIFICATIONS	DESINACTEUR	ENTREPRENEUR RESPONSABLE DU PLAN	SERVICE	DATE	INDICE		
PLAN DE SITE PLAN D'ELEVATION E						Part : FRS-31470-01	Date de



ho"		
S	KISTANT	
ATC FRANK	Index: 1.0	Date: 09/
ref: 31437_005_01		

free

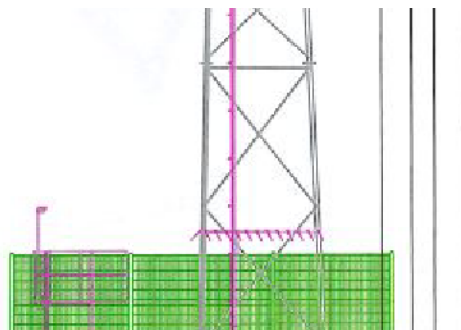


APD: 12437385-001-2027-0901 - F4B	Demarcation	COBE	SE	09/11/2021	1.0	Ref: 1	PPS-31470-01	Case dev: 3
MODIFICATIONS		DESSINATEUR	ENTREPRISE RESPONSABLE DU PLAN	DATE	INDICE	PLAN DE SITE		
		Lieu-dit "Lemothe"			31470 SEVSSCS			
		PLAN D'ELEVATION PROJE						



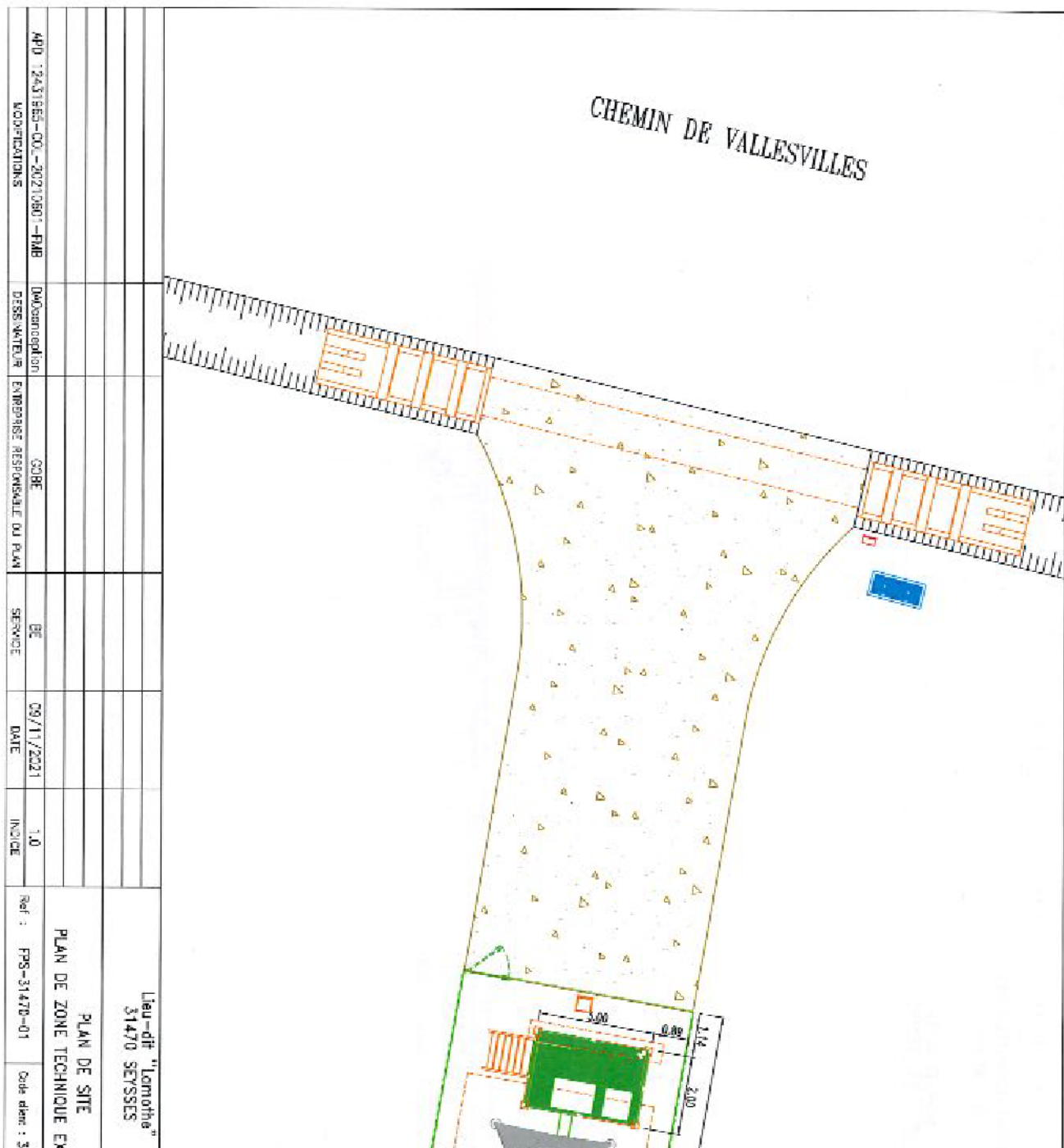
2540861361100001610

TE	ATC FRANC	Date: 09/1
1457_006_01	Inchex: 1.0	



Niveau : 30,65m
Cote NGF : 173,02m

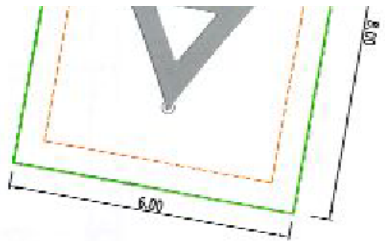
free



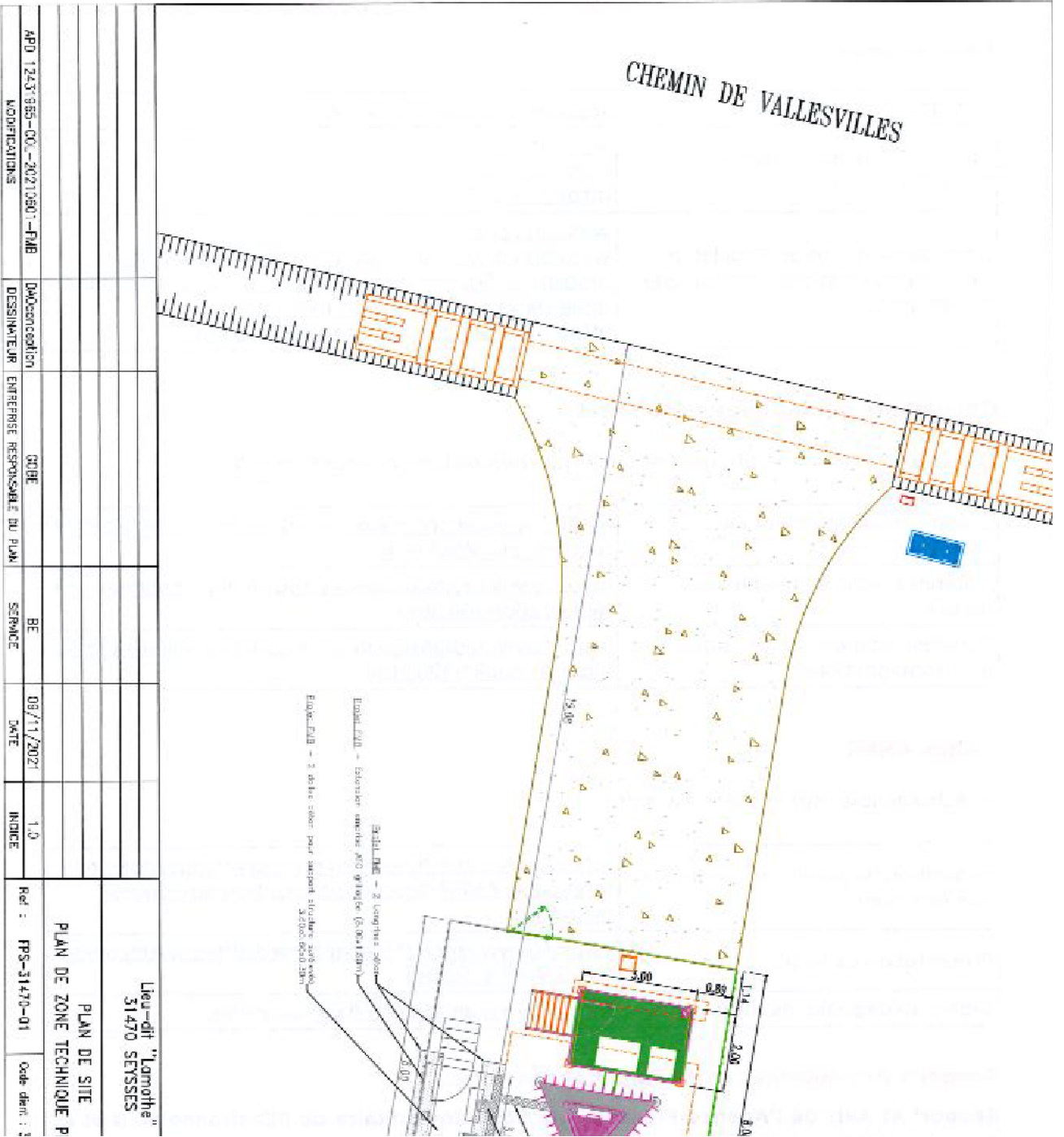
APD : 2431565-CO-20210801-FAB	Deconception	COBE	BE	09/11/2021	1.0	Ref : FPS-31478-01	Code client : 3
MODIFICATIONS	DESSINATEUR	EMPREINTE RESPONSABLE DU PLAN	SERVICE	DATE	INDICE		
Lieu-dit "Lomothé"							
31470 SEVSES							
PLAN DE ZONE TECHNIQUE EX							

ISTANT	 ATC FRANCI	
1457_005_01		
mesur: 1.0	Devis: 09/11	

Ech. : 1/100
 0 1 2 3
 Mètres



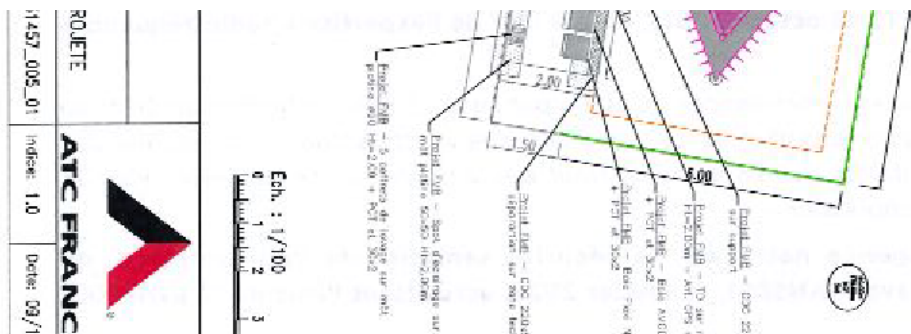
free



APD 1243-886-00 - 20210901 - FME	Document	COPIE	BE	09/11/2021	1.0	PLAN DE ZONE TECHNIQUE P 31470 SEVSES
MODIFICATIONS	DESSINATEUR	ENTREPRISE RESPONSABLE DU PLAN	SERVICE	DATE	INDICE	
						Red : PPS-31470-01 Ode.dem : 1



25A468130C1000016111



free

10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Brochure_5G_WEB.PDF
Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expo/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du

Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *« cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population »*

Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 17 février 2022, actualisant l'avis du 12 avril 2021 relatif à la 5G

free

exposition aux radiofréquences et risques sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable à celui pour les bandes de fréquences utilisées par les générations précédentes. »

L'ANSES précise, en réponse aux observations recueillies suite à la consultation publique lancée en 2021, que « Tous les effets biologiques ont bien été considérés dans cette expertise, à travers notamment les expertises précédentes réalisées par l'Anses afin d'évaluer les effets sur la santé associés à l'exposition aux radiofréquences. ».

Rapport de l'Agence Nationale des Fréquences sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, août 2020

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé des simulations numériques des niveaux d'exposition créés par la téléphonie mobile dans une zone urbaine très dense, à savoir le 14ème arrondissement de Paris. De par les résultats obtenus, l'ANFR a estimé un impact faible de l'introduction de la 5G sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques par rapport à un scénario de renforcement de la 4G sans 5G.

Rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G, septembre 2020

À ce jour, les agences sanitaires qui se sont prononcées considèrent les effets sanitaires de la 5G, comme des autres radiofréquences déjà utilisées, non avérés en-deçà des valeurs limites d'exposition. (base : rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G)

Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 20 avril 2021, Avis et conclusions relatifs à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « la situation en matière de lien entre exposition aux radiofréquences et effets sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable aux bandes utilisées par les générations précédentes »

Rapport de l'ANFR relatif aux mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G, décembre 2021

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé une campagne de 3000 mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G. Dans ce cadre, les résultats montrent que l'exposition est comparable avant et après introduction de la 5G.

Date	Agence sanitaire
janv-20	Agence de Protection Environnementale Irlandaise
16-avr-19	Ministère Allemand de l'Environnement, de la Nature et de la Sécurité Nucléaire
28-mars-19	Ministère Autrichien du Climat, de l'Environnement, de l'Énergie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie (BMK), 28 mars 2019
11-janv-19	Direction de la Radioprotection et de la sécurité nucléaire de Norvège (DSA), 11 janvier 2019
05-mai-19	Autorité Sanitaire Danoise (Sundhedsstyrelsen)
19-févr-20	Comité Consultatif Scientifique sur les Radiofréquences et la Santé d'Espagne



04-Janv-19	Autorité finlandaise de radioprotection
nov-19	Agence Nationale de la Santé Publique Suédoise
avr-20	Agence Australienne de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection
03-déc-19	Ministère de la Santé de Nouvelle Zélande
sept-20	Conseil de la santé des Pays-Bas
nov-19	Département fédéral Suisse de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
avr-19	Food and Drug Administration (Etats-Unis)

free

11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la

free

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



2E2CB43121100006-6-32

4



GOVERNEMENT

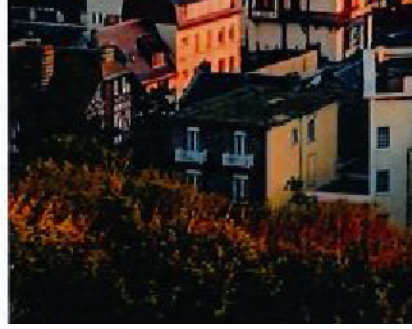
*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE À DESTINATION DES ÉLUS

L'ESSEN- TIEL SUR LA



254284130100001515



DÉCEMBRE
2020

INTRO- DUC- TION

ALORS QUE LES PREMIÈRES OFFRES 5G VIENNENT D'ÊTRE LANCÉES EN FRANCE, LE DÉPLOIEMENT DE CETTE NOUVELLE TECHNOLOGIE SUSCITE DE NOMBREUSES INTERROGATIONS, MAIS AUSSI BEAUCOUP DE FAUSSES INFORMATIONS.

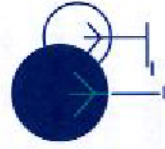
La présente brochure s'adresse essentiellement aux élus locaux, directement concernés par l'aménagement numérique des territoires, et souvent sollicités au niveau local pour répondre à ces interrogations. Elle a pour but de vous donner les informations nécessaires pour comprendre ce que va apporter la 5G et démêler le vrai du faux sur cette nouvelle technologie. Elle rappelle également quel est votre rôle, notamment en tant que maire, et quels sont les outils à votre disposition, pour accompagner le déploiement de la 5G sur votre territoire et organiser la communication et la concertation au niveau local.

Sous la direction du Secrétariat d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, cette brochure a été élaborée par la Direction Générale des Entreprises (DGE), en lien avec l'ARCEP, l'ANFR, l'ANSES, l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires, le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de la Transition Écologique, et avec la participation des associations d'élus.





EST-CE QUE C'EST LE MARCHÉ ?

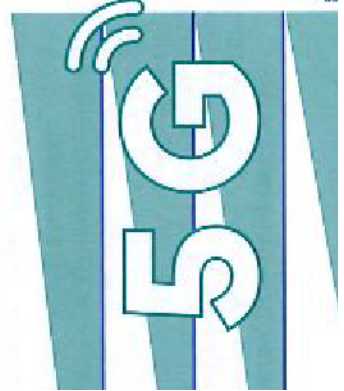


Elle succède aux technologies dans les performances multipliées par 10, délai instantané, la 5G est moins chère (4G, 3G, 2G).

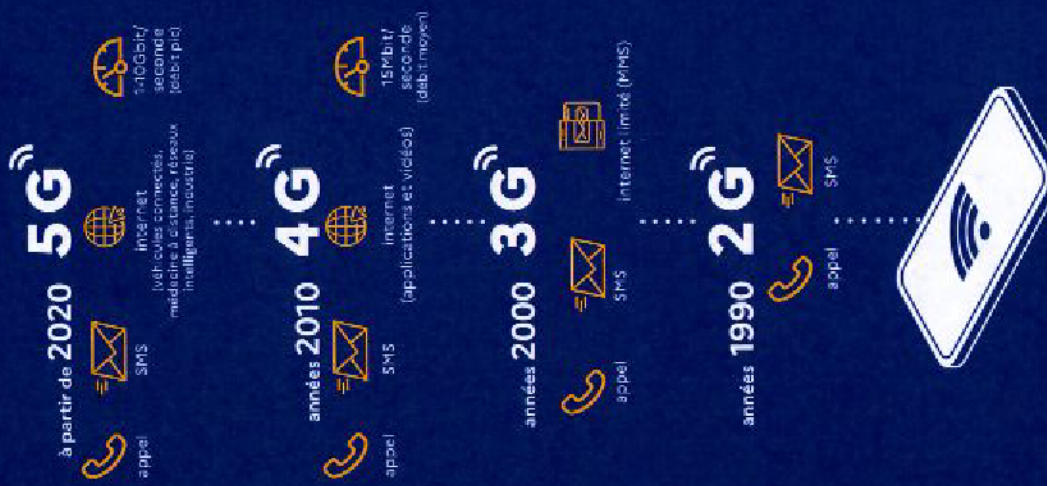
Elle permettra de nouvelles applications plus importantes. Elle viendra renforcer la couverture des réseaux.

Elle bénéficiera aux utilisateurs.

Les nouvelles fréquences du réseau 4G, ajoutées progressivement, l'ensemble des gains de performance apparaîtront dans quelques années.



De la 2G à la 5G : une technologie qui évolue pour offrir de nouvelles opportunités



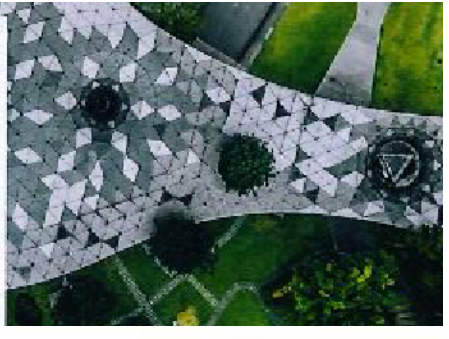
CONCOURS

Le concours est un établissement, coordonne ou réalise l'opération de l'environnement énergétique.

Les fréquences contrôlent l'utilisation des radioélectriques et assurent la sécurité de leur utilisation par les utilisateurs. Elle s'assure également de l'exposition du public aux

la sécurité sanitaire de l'alimentation et du travail pour évaluer les risques sanitaires ; en vue d'éclairer la décision ; par exemple des expérimentations des ondes sur la santé.

Administrative indépendante de la communication des postes et de la distribution de l'électricité, l'ARCEP qui gère l'attribution des fréquences et des obligations des opérateurs de télécommunications.



développement progressif usages sont amenés à se développer progressivement et ils ne peuvent pas tous être anticipés aujourd'hui. Infrastructures publiques, de transport, services, biens collectifs, etc. c'est autant de domaines dans lesquels la mise en place de la 5G est utile, répondant aux besoins du grand nombre, est possible.

De nouveaux usages nécessitant simplement un meilleur débit sont prêts à être déployés dès le lancement de la 5G (utilisés dans les drones dans l'agriculture, certains usages industriels par exemple). D'autres usages nécessiteront plus de temps pour être expérimentés, et d'autres devront attendre que toutes les dimensions de la 5G (faible latence, densité d'objets) soient disponibles.

VOXABULAIRE LA TECHNOLOGIE MOBILE

réseau mobile : c'est un réseau de télécommunications offrant des services de téléphonie et de connexion internet aux utilisateurs même lorsque ceux-ci se déplacent. Un tel réseau utilise les ondes radiofréquences pour transporter les données.

débit : c'est la quantité de données qui peut être échangée en une seconde (on parle en Mbit/s).

latence de transmission : c'est le temps minimum pour transférer des données. On parle aussi de temps de latence.

fiabilité : c'est l'assurance que les données envoyées arrivent bien jusqu'au

Exemples d'expérimentations d'innovations technologiques permises à terme par la 5G



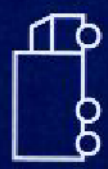
DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Aide à la gestion des équipements médicaux dans l'hôpital ou au développement de la télémédecine.



À TOULOUSE

Le CHU de Toulouse mène des réflexions portant par exemple sur les questions de continuité de service dans le cas de transfert de patients ou de facilitation de biens et de personnes.



DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

Des navettes autonomes, la gestion du trafic de véhicules, le pilotage à distance de véhicules pour des interventions en zone sensible.



À LINAS-MONTHLÉRY

En France des tests sont en cours à l'aérodrôme de Linas-Monthléry pour explorer les usages de la 5G liés à la voiture connectée ou aux outils d'assistance à la conduite dans un environnement routier proche des conditions réelles.



DANS L'INDUSTRIE

Dans l'industrie, des applications basées par exemple sur l'internet des objets ou la réalité augmentée permettront des gains importants en termes de maintenance, d'efficacité et de sécurité.



À VAUDREUIL

En France, l'usine de Schneider Electric à Vaudreuil expérimente les usages industriels de la 5G à travers la mise en place d'un dispositif de maintenance prédictive et de visite de sites à distance via la réalité augmentée.

1. A 5G, U'EST-CE QU'COMMENT ÇA

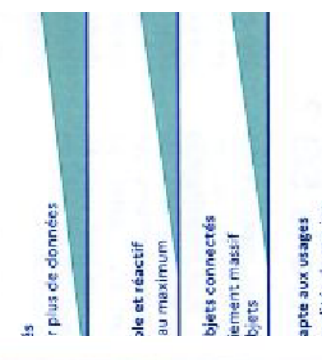
Qu'est-ce que c'est ?

La 5G est la cinquième génération de réseaux mobiles. La 5G doit permettre un bon débit, une latence et une fiabilité accrues. A usage commercial, elle sera disponible à partir de 2020 et sera complétée par les technologies précédentes (4G, 3G, 2G). Les communications vont émerger régulièrement dans tous les 10 ans une évolution des technologies précédentes et dans tout le territoire tout en évitant la saturation.

Les nouveaux usages de la 5G

La 5G sera disponible à l'horizon 2020

La 5G sera disponible à l'horizon 2020, puis le cœur de réseau sera déployé progressivement au cours des prochaines années, la 5G sera disponible par les opérateurs à l'horizon 2020.



apte aux usages

FRANCE 300001-001-980752



ra-t-il obligatoirement son équipement ?

estera un choix : choix de s'équiper, choix d'acquiescer à un abonnement. Son lancement ne sera pas incompatible avec les téléphones des générations précédentes (comme c'est le cas de l'iPhone avec les modèles 3G qui continuent de fonctionner). Il est à noter que la 4G est présente sur l'ensemble du réseau mobile et ne va pas empêcher l'utilisation d'un ancien téléphone. La cohabitation avec les technologies plus anciennes.

Le changement d'équipement, il faut se renseigner sur la couverture et la qualité de service dans les zones où l'on pense utiliser son téléphone. Les recommandations de l'ARCEP, et un avis sera également disponible sur le site de l'ARCEP (Observatoire des déploiements 5G).

les garanties de la vie privée des citoyens ?

Il est plus généralement les évolutions à venir des réseaux télécoms vont entraîner davantage d'activités entre le réseau et ses utilisateurs, ce qui permettra d'enrichir les échanges de données. Afin de garantir la protection des données personnelles, les réseaux sont soumis à un double régime de protection de la vie privée : le respect du secret des données, d'une part, et le Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD), d'autre part.

Le développement de la 5G renforce également le niveau de sécurité des équipements de télécommunication mobile. Pour préserver sa souveraineté nationale, la France œuvre pour la mise à jour de ses infrastructures sensibles. C'est tout ce que la loi du 7 août 2019 relative à la confiance dans les réseaux mobiles 5G, qui soumet à l'obligation préalable du Premier ministre l'achat d'équipements actifs des antennes pour les opérateurs télécoms qui sont considérés d'importance vitale (OIV).

Techniquement comment ça marche ?

La 5G est souvent présentée comme une unique technologie alors qu'elle est en réalité l'assemblage d'innovations diverses :

> Les bandes de fréquences de la 5G

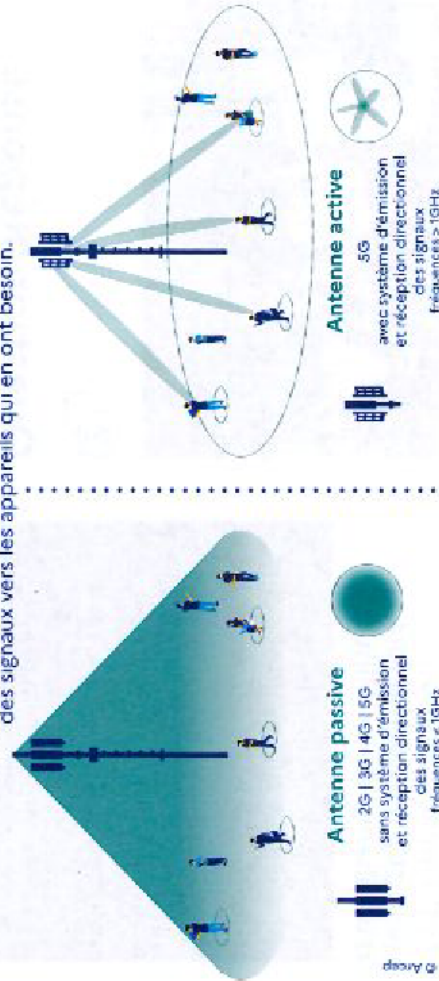
Les réseaux mobiles, comme le radio, utilisent des ondes pour transporter des données. Ces ondes sont décomposées en bandes de fréquences, qui nécessitent une autorisation de l'État pour être utilisées. Les différentes bandes de fréquences ont une portée et un débit différents : la 5G utilisera tout un ensemble de fréquences, attribuées récemment ou depuis plus longtemps :

Dans un premier temps, la 5G utilisera les bandes de fréquences qui sont déjà utilisées (notamment les bandes 700 MHz, 2,1 GHz ou 1800 MHz) ainsi que la bande de fréquences 3,5 GHz qui vient d'être attribuée aux opérateurs mobiles par l'Arcep le 12 novembre 2020. Cette bande offre un bon compromis entre couverture et amélioration du débit.

Dans un second temps, la 5G pourrait utiliser une autre bande, la bande 26 GHz (dite bande millimétrique). Cette bande n'est pas encore attribuée. Elle pourra permettre des débits très importants en zone très dense et pourra particulièrement être utilisée pour la communication entre objets connectés.

> Des antennes-actives innovantes

Une exposition aux ondes optimisée grâce à l'orientation des signaux vers les appareils qui en ont besoin.



L'ensemble de ces innovations combinées permettront d'atteindre des débits jusqu'à 10 fois plus grande que la 4G et de réduire par 10 le temps



La 5G ?

Un développement des réseaux 4G : tout en évitant la saturation des réseaux 4G déployés dans le territoire. Les réseaux 5G ont un débit qui est supérieur permettant d'offrir des services de plus en plus innovants.

Les innovations

Le développement progressif de la 5G permettra d'offrir des services innovants dans de nombreux domaines : la télémédecine, la maintenance, le transport, l'industrie, etc.

La 5G permettra également de réguler les déplacements, de mieux gérer la circulation, et d'offrir des services plus performants.

LE VERTICAL

La 5G sera utilisée pour des services innovants : drones, véhicules autonomes, réalité virtuelle, etc.

La 5G sera utilisée pour des services innovants : drones, véhicules autonomes, réalité virtuelle, etc.

« V/m »
 ou volt par mètre :
 c'est l'unité de mesure
 qui sert à mesurer la force
 d'un champ électronique.

Le Comité national de dialogue sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques

Ce Comité de dialogue a été créé par la loi dite « Abeille ». Placé au sein de l'ANFR, ce comité participe à l'information de l'ensemble des parties prenantes (associations, opérateurs et constructeurs, collectivités et représentants de l'administration), notamment sur les niveaux d'exposition aux ondes dans notre environnement et les outils de concertation. Ce Comité aspire à être un lieu de concertation et d'échanges constructifs sur les études menées ou à encourager pour une meilleure compréhension de l'exposition engendrée par les antennes, objets communicants et terminaux sans fil. Il n'a pas vocation à traiter des sujets sanitaires, qui font l'objet d'études et de concertations au sein de l'ANSES. Il est présidé par Michel Sauvade, maire et représentant de l'Association des Maires de France.

SUR LA SANTÉ VEMENT ?



est difficile
 ; font notamment
 et l'impact global

sur la santé ?

s contrôles réguliers r demande de l'exposition antennes

en assurer, l'ANFR est en charge de mesurer l'exposition des antennes dans le cadre d'un dispositif de surveillance et de mesure des ondes. Les maires, les associations agréées de santé, les usagers du système de santé et les fédérations d'associations familiales peuvent demander gratuitement et à tout moment des mesures. L'ensemble des résultats des mesures est publié sur cartoradio.fr, permet déjà d'avoir accès à plus de 100 mesures réalisées sur le territoire. L'ANFR a récemment décidé de renforcer les mesures dans le cadre d'un plan spécifique qui triple le nombre de contrôles. L'ANFR sera en charge en particulier dans les prochains mois de mesurer l'exposition des antennes avant et après le déploiement de la 5G. 4 800 mesures sont prévues d'ici fin 2021, réparties sur des territoires représentatifs. Ces mesures permettront de disposer d'informations objectives sur l'exposition liée au déploiement de la 5G.



Question/Réponse

Comment faire mesurer l'exposition sur ma commune ?

Il est possible pour n'importe quelle personne de solliciter des mesures d'exposition radioélectrique des installations radioélectriques déployées sur le territoire de sa commune. Il existe en effet un dispositif de surveillance et de mesure des ondes, mis en place depuis 2014, piloté par l'ANFR. Toute personne qui le souhaite peut remplir le formulaire de demande sur le site mesures.anfr.fr. Le dossier de demande doit être signé par le maire de la commune ou une association compétente. La mesure est gratuite. L'ANFR a installé à la demande des quelques métropoles (Paris, Marseille, Nantes) des sondes qui mesurent en continu l'évolution de l'exposition.

LE VOCABULAIRE DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

DAS : une partie de l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques est absorbée par le corps humain. Pour quantifier cet effet, la mesure de référence est le débit d'absorption spécifique (DAS), pour toutes les ondes comprises entre 100 MHz et 10 GHz. Le DAS s'exprime en

éponse

Comment faire mesurer l'exposition sur ma commune ?

Il est possible pour n'importe quelle personne de solliciter des mesures d'exposition radioélectrique des installations radioélectriques déployées sur le territoire de sa commune. Il existe en effet un dispositif de surveillance et de mesure des ondes, mis en place depuis 2014, piloté par l'ANFR. Toute personne qui le souhaite peut remplir le formulaire de demande sur le site mesures.anfr.fr. Le dossier de demande doit être signé par le maire de la commune ou une association compétente. La mesure est gratuite. L'ANFR a installé à la demande des quelques métropoles (Paris, Marseille, Nantes) des sondes qui mesurent en continu l'évolution de l'exposition.



Fautes

La 5G n'est pas une technologie nouvelle. Elle est basée sur des technologies existantes (4G, LTE, etc.). Les ondes radioélectriques utilisées sont les mêmes que celles utilisées par les autres technologies de téléphonie mobile. Les ondes radioélectriques utilisées par la 5G sont les mêmes que celles utilisées par les autres technologies de téléphonie mobile. Les ondes radioélectriques utilisées par la 5G sont les mêmes que celles utilisées par les autres technologies de téléphonie mobile.

Quel impact ?

La 5G n'est pas une technologie nouvelle. Elle est basée sur des technologies existantes (4G, LTE, etc.). Les ondes radioélectriques utilisées sont les mêmes que celles utilisées par les autres technologies de téléphonie mobile. Les ondes radioélectriques utilisées par la 5G sont les mêmes que celles utilisées par les autres technologies de téléphonie mobile.





é ?

ier 2020, l'ANSES a publié un rapport naire qui s'intéresse spécifiquement andes de fréquences utilisées par L'ANSES complètera son expertise, ment sur la bande de fréquences ;, moins bien connue, et qui n'est core utilisée par la téléphonie mobile es services utilisent déjà cette bande des années, comme les scanners hertziens, les radars automobile...). chain rapport est prévu pour 2021. **aux de l'ANSES se poursuivront** par ; au fur et à mesure des projets de éments de la 5G.

ndérale des affaires sociales, de l'inspection générale des Les l'économie et du conseil général de l'environnement ale : <https://www.ign.gouv.fr/pis.php?ar=ide/294>



La 5G a-t-elle des effets sur l'environnement ?

La consommation énergétique du réseau 5G

L'efficacité énergétique du réseau 5G a été prise en compte dès la phase de conception (fonctionnalités d'économie d'énergie et de mise en veille). On estime que la 5G va entraîner une amélioration de l'efficacité énergétique d'un facteur 10 par rapport à la 4G d'ici à 2025, pour une amélioration à terme d'un facteur 20 et plus¹. À court terme, dans certains territoires les plus denses, la 5G est la seule manière d'éviter la saturation des réseaux sans remettre des antennes 4G qui consommèrent beaucoup plus.

> Limiter nos consommations

Cependant, les possibilités offertes par la 5G entraîneront probablement une augmentation des usages du numérique, c'est ce qu'on appelle « l'effet rebond ». Notre usage du numérique est en constante augmentation, avec ou sans la 5G. Selon l'Arcep, la consommation de données mobiles a été multipliée par 10 entre 2015 et 2019. La 5G devrait présenter un meilleur bilan énergétique, à condition que nous maîtrisions l'augmentation de notre consommation de données.

Réduire l'empreinte environnementale du numérique

Les réseaux de télécommunication ne représentent qu'une petite part de l'impact environnemental du numérique. Une stratégie interministérielle visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique a été annoncée par Barbara Pompili, Bruno Le Maire et Cédric O lors du colloque du 8 octobre 2020 « Numérique et environnement : faisons converger les transitions ». Les détails de celle-ci seront dévoilés par le gouvernement avant la fin de l'année 2020.

La 5G : des opportunités pour la transition environnementale

Les innovations sont une condition indispensable de la transition environnementale afin de rendre plus efficaces nos systèmes agricoles, industriels, logistiques etc. La 5G, en permettant de développer des outils utiles pour maîtriser notre impact environnemental, jouera un rôle clé dans ces innovations. La 5G permettra par exemple de contribuer à développer des réseaux intelligents qui aideront à mieux maîtriser notre consommation d'eau ou d'électricité (adaptation de l'arrosage au niveau d'humidité dans le sol, meilleure régulation du chauffage collectif, etc.). La 5G sera donc un levier incontournable de la transition écologique si ses applications sont intelligemment utilisées.



Question/Réponse

Comment mesurer l'impact environnemental du numérique ?

L'impact environnemental du numérique est complexe à mesurer car de nombreuses choses doivent être prises en compte : la négatif (fabrication des terminaux, consommation électrique des data-centers, etc.) mais aussi le positif (déplacements évités, dématérialisation, gains d'efficacité, etc.). L'Arcep et l'Ademe ont été saisies par le Gouvernement en juillet 2020 pour quantifier l'empreinte environnementale des réseaux de télécommunication et des usages qu'ils supportent en France et proposer des leviers de réduction de ceux-ci.

2. A 5G, QUELS EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ?

ombreux débats, où il est parfois difficile de faire des faits établis. Deux sujets sont particulièrement sensibles : les effets de la 5G sur la santé humaine et l'environnement.

Quelle est la surveillance des ondes très surveillée

du public aux ondes radiofréquences et surveillée par l'ANFR chaque année. Pour s'assurer que les ondes ne dépassent pas les valeurs limites, des mesures ont été réalisées sur le terrain. Les mesures effectuées sont comparées aux valeurs limites. Les mesures effectuées sont généralement en dessous des valeurs limites.

Question

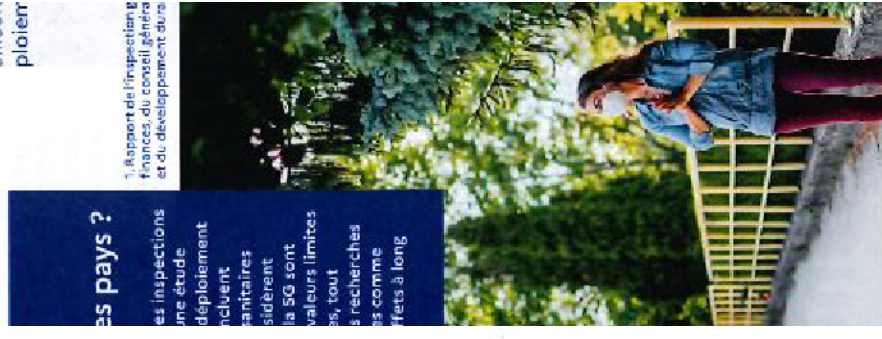
Le Gouvernement a-t-il prévu de mettre en place des mesures pour réduire l'impact environnemental du numérique ?

Le Gouvernement a annoncé une stratégie interministérielle visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique. Les détails de celle-ci seront dévoilés par le gouvernement avant la fin de l'année 2020.

2.

ats des ondes sur la sani

En janv
prélim
aux b
la 5G.
notam
26GHz
pas en
(d'autr
depuis
d'aéro
ceaux
Le pro
Les tra
ailleurs
ploier



es pays ?
es inspections
une étude
déploiement
incluent
sanitaires
sidèrent
la 5G sont
valeurs limites
es, tout
à recherches
es comme
ffets à long

1. Rapport de l'inspection g
finances du conseil général
et du développement auro



Question/Réponse

Faut-il déployer la 5G alors que la 4G n'est pas encore partout sur le territoire?

En parallèle du déploiement de la 5G, les déploiements de la 4G se poursuivent, comme ceux de la fibre optique. Les opérateurs ont pris des engagements en termes de résorption des zones blanches en 4G et de déploiement de la fibre optique, et devront les respecter.

Quelle complémentarité entre 5G et fibre ?

La fibre optique permet d'apporter le Très haut débit dans les logements par voie filaire, ce qui assure une grande stabilité de la connexion. La 5G permet d'offrir une connexion en Très Haut débit y compris en mobilité. La fibre optique est également nécessaire au fonctionnement du réseau 5G, pour raccorder les antennes pour assurer un très haut débit jusqu'au cœur du réseau.

Le Plan France Très Haut Débit

En ce qui concerne l'accès à un internet fixe, l'Etat s'est engagé à garantir l'accès de tous les citoyens au bon débit (> à 8 Mbit/s) d'ici fin 2020, à doter l'ensemble des territoires de réseaux très haut débit (> à 30 Mbit/s) d'ici 2022 et à généraliser le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) à horizon 2025. L'Etat mobilise plus de 3,3 milliards d'euros pour permettre, avec les collectivités territoriales, d'atteindre ces objectifs. La France est un des pays européens qui déploie le plus rapidement la fibre sur son territoire : en 2019, en moyenne 19 000 nouveaux locaux ont été rendus raccordables chaque jour.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) accompagne les territoires pour identifier les zones à couvrir du dispositif de couverture mobile et soutient les projets de déploiements de la fibre optique dans les zones d'initiative publique.

La 5G, un déploiement progressif et équilibré entre les territoires

Les opérateurs télécoms commencent à lancer en général leurs services dans les zones où la clientèle est la plus importante, en pratique les zones les plus habitées.

Les conditions d'utilisation des fréquences, arrêtées par le Gouvernement sur proposition de l'Arcep, prévoient pour les opérateurs des obligations de déploiement, particulièrement exigeantes en matière de couverture du territoire.

66 L'Arcep veille à un déploiement équilibré entre

LOIEMENT RITOIRES ?

préparation de la 5G

20 attribution des fréquences dans la bande 3,5 GHz (enchantés) premiers lancements commerciaux

19

JUILLET consultation publique par l'Arcep sur les modalités et conditions d'attribution des fréquences 5G

18

OCTOBRE consultation publique de l'Arcep sur l'attribution de nouvelles fréquences pour la 5G

ÉVRIER ET JUIN expérimentations de la 5G

JUILLET publication de la feuille de route de la France

17

DÉCEMBRE consultation publique du Gouvernement sur les technologies 5G

JANVIER consultation publique de l'Arcep sur les nouvelles fréquences pour le très haut débit dans les territoires, pour les entreprises, la 5G et l'innovation

16



S MENT

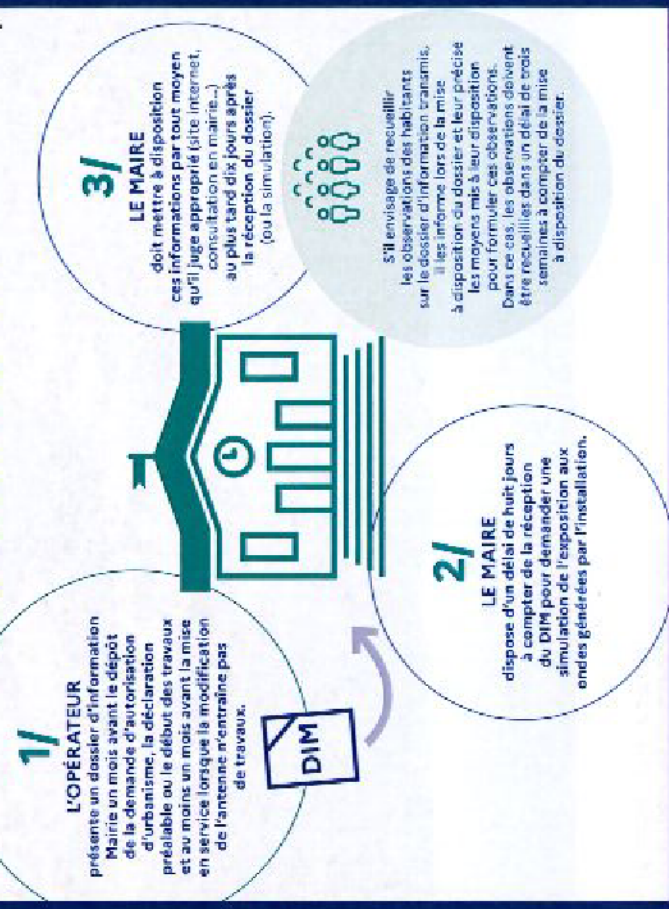
cus sur le Dossier Information Mairie

qu'un opérateur envisage d'installer la phase de recherche du site) ou de dossier substantiellement une antenne ac un impact sur le niveau d'exposition), il doit en informer le Maire ou le sident de l'établissement public de opération intercommunale (EPCI) et présenter un Dossier d'information irie (DIM).

contenu du DIM est fixé par un arrêté 12 octobre 2016. Il comprend notamment l'adresse de l'installation concernée; un calendrier du déroulement des travaux, la date prévisionnelle de mise en vice, les caractéristiques techniques l'installation (nombre d'antennes, quences utilisées, puissance d'émission...). Il recense également la liste des ches, établissements scolaires et établissements de soins situés à moins de mètres de l'installation.

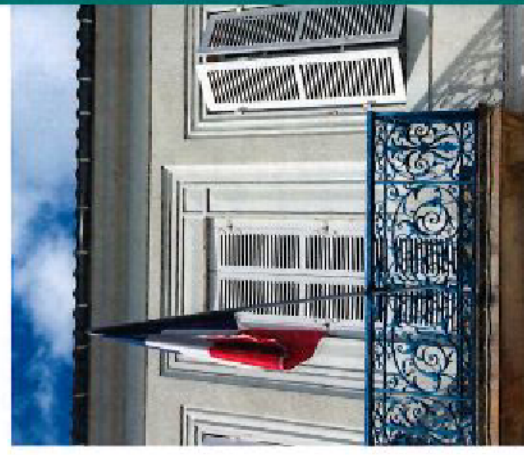
loi « Abeille » :
loi n°2015-135 du 9 février 2015 modifiée, dite loi « Abeille », relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques notamment renforcé le rôle des maires.

Le parcours du DIM



LES AUTRES OUTILS DE DIALOGUE

- Des réunions d'information avec les opérateurs et les pouvoirs publics à la demande des élus du territoire.
- Le maire ou le président d'EPCI peut saisir le préfet de département d'une demande de médiation (instance de concertation départementale) lorsqu'il l'estime nécessaire concernant une installation radioélectrique existante ou projetée.
- Le maire peut demander à tout moment une mesure de l'exposition aux ondes sur sa commune, via le site mesures.anfr.fr.



3. QUEL DÉPILÉ ANS LES TERF

rture bile sur ritoire

à se fait en parallèle
3 et de la fibre
qui n'en bénéficient
endant des
ient des opérateurs

xile

é conclu entre l'État
8. Il engage ces der-
lire d'actions pour
mobile sur tout le
dans le cadre des
n de fréquences at-
obligations d'amé-
territoire prévoient

quasi-totalité (99 %)
2020

rouitiers prioritaires
et SFR fin 2020

plus de 600 à 800
et par opérateur.

istif de Couverture
veaux pylônes sont
s de mauvaise cou-
es ou grises) iden-
es projets locaux
ifet et le président
ital

ÉLUS, LE CLÉ DAN LE DÉPLOIE 5G



Question/Réponse

Je souhaite la 5G sur mon territoire, comment faire ?

Ce sont les opérateurs qui décident des zones de déploiement, en respectant les objectifs fixés dans le cadre de la procédure d'attribution des fréquences. Si une collectivité veut susciter de nouveaux usages par exemple, en favorisant une expérimentation sur son territoire, elle peut se rapprocher des opérateurs, et se coordonner avec les initiatives portées par les entreprises et industriels de son territoire.

Puis-je m'opposer au déploiement de la 5G sur mon territoire ?

Les maires ne peuvent, ni au titre de leurs pouvoirs de police générale ni en se fondant sur le principe de précaution, s'opposer à l'implantation d'antennes pour des considérations sanitaires (CE, Ass., 26 octobre 2011, n° 325492).

Peut-il y avoir plusieurs types de 5G ?

Il y a parfois parlé de fausse 5G, qui n'est que la 4G ou de vraie 5G, qui utilise une seule technologie qui permet de couvrir des bandes de fréquences plus importantes en débit, variées et permet de se référer aux performances des opérateurs qui fournissent les informations sur le débit disponible. Les fonctionnalités de la 5G sont introduites progressivement et il semble des gains de performance sont attendus dans quelques années.

Les opérateurs sont-ils tenus de déployer un 5G ?

Il est demandé aux opérateurs de déployer la 5G, notamment par le biais de leur plan d'investissement annuel (DIM), quelles que soient les bandes de fréquences mobilisées et les modalités de leur déploiement.

Je suis interrogé(e) sur la 5G, comment apporter une réponse fiable ?

Le présent guide peut servir de base pour répondre à vos questions, et peut être mis à disposition de la population sur votre territoire.

Pour aller plus loin, vous pouvez :

- consulter les ressources de l'ARCEP et de l'ANFR mises à disposition sur leur site,
- vous rapprocher des associations d'élus qui participent au Comité de dialogue de l'ANFR ou au comité France mobile,
- solliciter les opérateurs pour plus d'information.

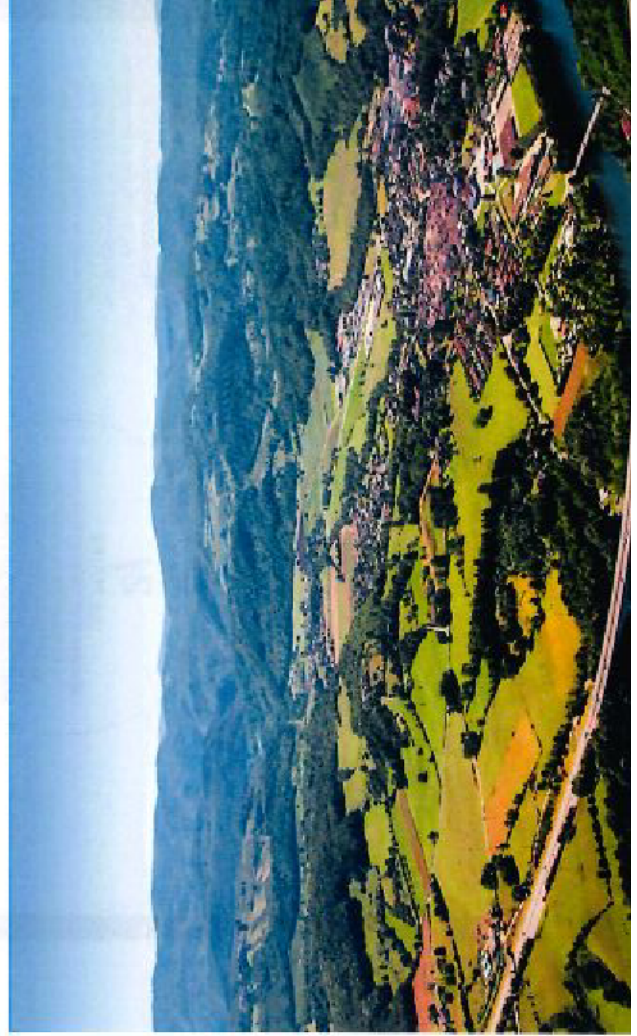
En savoir plus sur les cartes de couverture

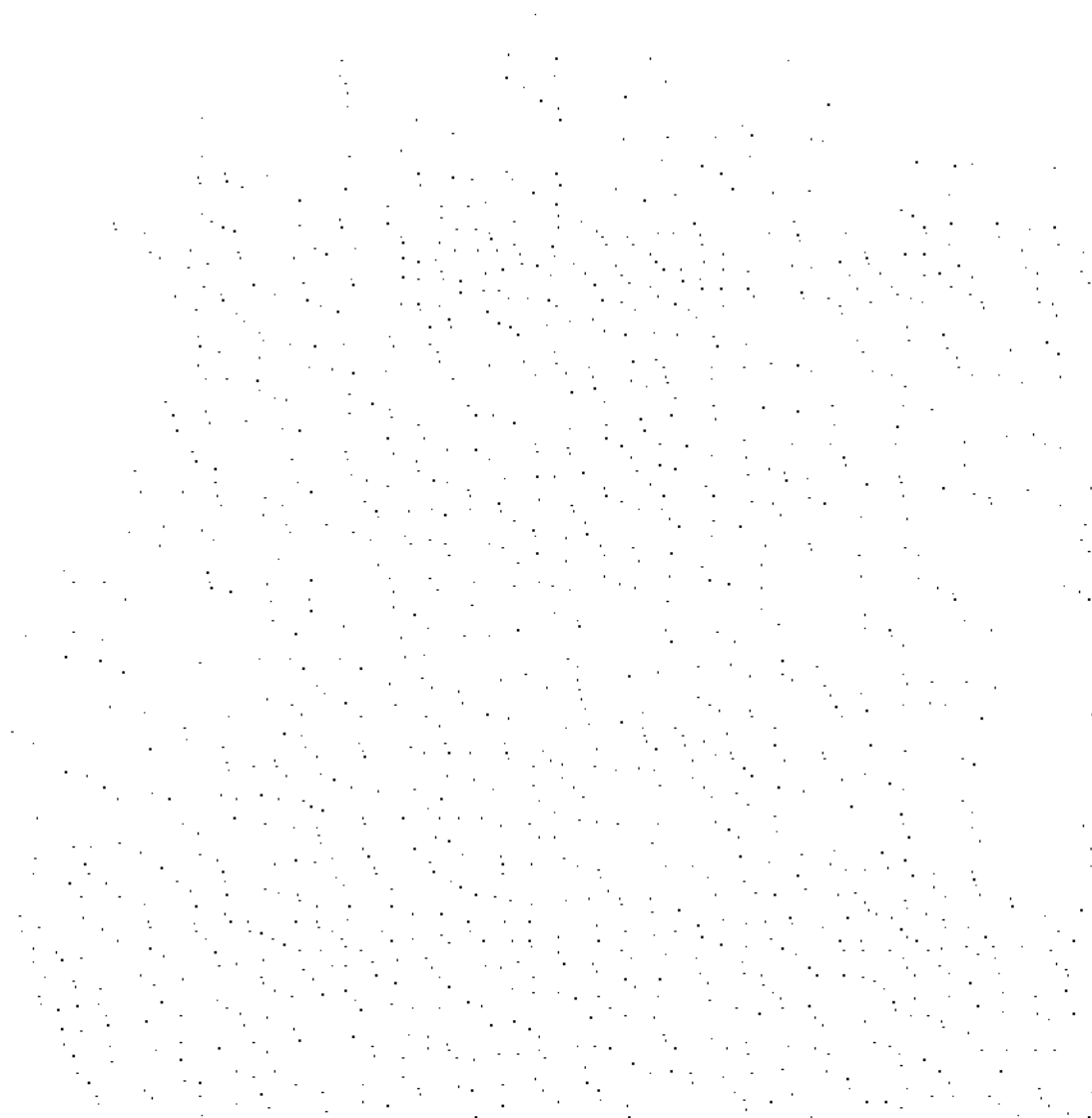
<https://www.arcep.fr/actualites/les-communiques-de-presse/detail/n/5g-221020.html>

Fo mobilisés dans les pro-
d' nélioration de la cou-
Lo numérique du territoire
(de 4G), les élus locaux ont
m r dans l'information et
(aw ur la 5G. Pour leur per-
ti ur rôle, plusieurs outils
pré : à leur disposition.
co **2015 dite loi « Abeille »**
lui **orcer le rôle du maire**
Ma **outils à sa disposition.**
Le **créé le Comité de dia-**
du **niveaux d'exposition du**
me **l. Ce Comité participe**
né **es élus sur les niveaux**
tra **ondes et sur les outils**
ser
de **ent mis en place une**
fré **logue et de transpa-**
sio **ans le cadre du comi-**
cr **on France Mobile, afin**
blis **sociations d'élus et de**
10 **les les conditions de la**

Ces

- Code des postes et communications électroniques
- Code des postes et communications électroniques
- Loi n° 2016-910 du 7 septembre 2016 relative à la numérisation des territoires (article 179A)







GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



**COUVERTURE MOBILE :
DISPOSITIF DE
COUVERTURE CIBLÉE**

GUIDE PRATIQUE



2020-000044054960452

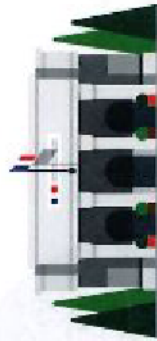


PER UNE COUVERTURE MOBILE DE QUALITÉ DANS LES ZONES NON OU MAL COUVERTES

COMMENT ÇA MARCHE ?

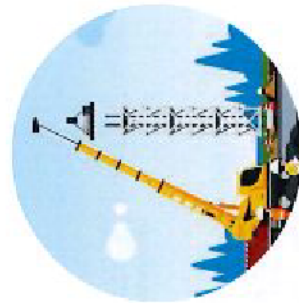
2

Pour identifier les zones* à couvrir, les équipes projets locales se sont donc constituées partout sur le territoire. Les équipes-projets locales sont notamment composées des préfetures, des conseils départementaux, des SGAR, des associations de collectivités territoriales, des opérateurs de projets des réseaux, l'initiative Publique du Plan France Très Haut Débit, des AODE, etc.



Les opérateurs mobiles ont jusqu'à 24 mois maximum pour couvrir les zones retenues dans l'arrêté.

5



LE DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE : OÙ EN EST-ON ?

2 997

SITES MOBILES IDENTIFIÉS DEPUIS MI-2018, À DÉPLOYER SOUS 24 MOIS MAXIMUM PAR LES OPÉRATEURS

778

NOUVEAUX SITES MOBILES D'OPÉRATEURS DÉJÀ MIS EN SERVICE

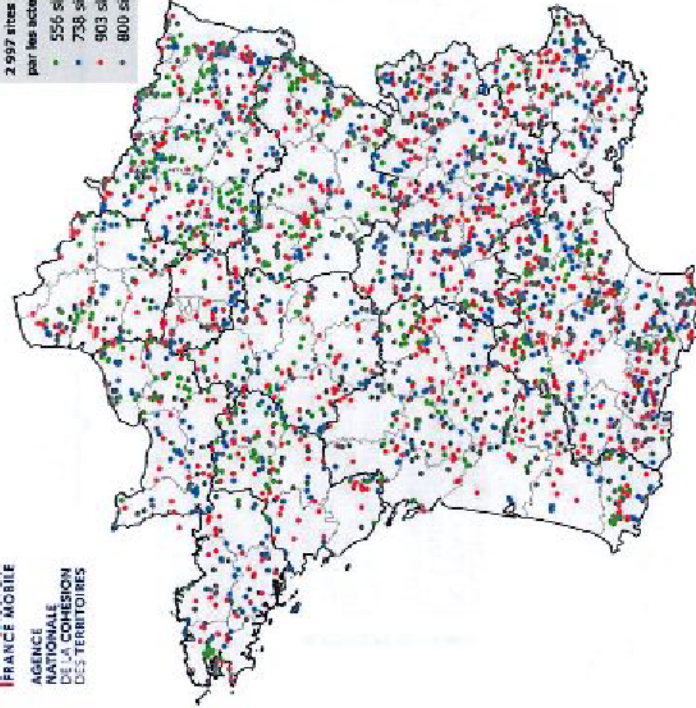
DONT



Dispositif de couverture ciblée : assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes

2 997 sites mobiles* ont été identifiés par les acteurs locaux depuis juillet 2018

- 556 sites mobiles en 2018
- 738 sites mobiles en 2019
- 903 sites mobiles en 2020
- 800 sites mobiles en 2021



* Les données à 2 997 sites ont été publiées le 10 mai 2022 sur le site de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Source : Mission Mobile - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, mai 2022

MOBILE

Ce guide a été réalisé en partenariat avec :

- l'Association des Départements des maires de France et président de l'Association des maires ruraux
- l'Association Nationale des Elus de villes et collectivités pour les audiovisuel (ANIC)
- l'Association des Régions de France - Fédération nationale des télécoms (FNCCR)
- la Fédération Nationale des Télécoms Bouygues Telecom
- Orange
- SFR
- France Mobile de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Le guide vise à faciliter les déploiements et



PER UNE COUVERTURE MOBILE DE QUALITÉ DANS LES ZONES NON OU MAL COUVERTES

CIBLÉE ASSURÉ

ATION ET LE DÉPLOIEMENT DES 'ERATION

dalités pratiques de mise en oeuvre du es entre les collectivités, les opérateurs, u protocole de coopération, memores des équipes-projets locales aux es installations ainsi qu'aux représentants

ttocole de coopération :

TATEUR UR DES UJETS votre 14 à 17

CALENDRIER Pour un aperçu des délais et étapes de déploiement : p. 7 à 11



VIABILISATION* D'UN EMBLACEMENT

COLLECTE DE SITES MOBILES

ormations concernant le dispositif de e aménagement-numérique.gouv.fr : 0201.de@numeric-telecom.fr

LES DÉLAIS ET ÉTAPES DE DÉPLOIEMENT

- Une fois que les arrêtés identifiant les sites mobiles à construire sont publiés, des échanges vont s'engager entre l'opérateur leader* en charge du déploiement, le maire de la commune et l'équipe-projet locale qui en assure le suivi.
- Les tempos d'échanges seront différents selon la modalité retenue pour déployer le site (12 ou 24 mois) :

LA COMMUNE NE MET PAS DE TERRAIN VIABILISÉ A LA DISPOSITION DE L'OPÉRATEUR :

L'OPÉRATEUR DISPOSE D'UN DÉLAI DE 24 MOIS POUR CONSTRUIRE ET METTRE LE SITE MOBILE EN SERVICE.

- Le point de départ du délai de 24 mois court à partir de la publication de l'arrêté définissant la liste des zones à couvrir par les opérateurs mobiles.
- Le cas des zones à 24 mois n'est le plus courant.

Étapes détaillées pages 8 et 9

LA COMMUNE DÉCIDE DE METTRE À DISPOSITION DE L'OPÉRATEUR UN TERRAIN VIABILISÉ ACCOMPAGNÉ DE L'AUTORISATION D'URBANISME :

L'OPÉRATEUR DISPOSE D'UN DÉLAI DE 12 MOIS POUR CONSTRUIRE ET METTRE LE SITE MOBILE EN SERVICE.

- Le point de départ pour le calcul des 12 mois court à partir de la signature entre le maire et l'opérateur leader ou procès-verbal validant le début de la construction du site.

Étapes détaillées pages 10 et 11

EN PRATIQUE

Le maire est en première ligne pour faciliter la recherche des sites mobiles (terrain, points hauts existants, etc.) et la délivrance de l'ensemble des autorisations administratives (recouvrement électrique, travaux de génie civil, construction du site mobile, etc.).

* Cf. glossaire p. 19

> À SAVOIR

DISPOSITIONS DE LA LOI ELAN Pour accélérer la couverture numérique du territoire, 15 mesures d'applications immédiates ont été prises visant à accélérer la construction et l'établissement des réseaux de communications électroniques de nouvelle génération, accessible sur le site : aménagement-numérique.gouv.fr

DE COUVERTURE CIBLÉE :

ouvernement, l'Arcep billes sont parvenus à : visant à généraliser de qualité pour tous

zones non ou mal leurs mobiles se sont 000 sites chacun (le ure ciblée).



3

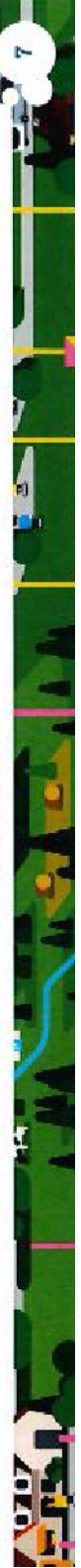
Les équipes-projets à un rythme régulier sites mobiles prioritaires zones prioritaires dotation allouée par

MOBILE

is-projets locales transmettent iste des zones qu'elles ont . L'Etat travaille conjointement avec ours pour consolider l'ensemble de les prioritaires correspondants et en arrêté ministériel.



p. 19



DE TERRAIN VIABILISÉ À LA DISPOSITION DE L'OPÉRATEUR

PROPOSE D'UN DÉLAI DE 24 MOIS POUR CONSTRUIRE ET METTRE LE SITE MOBILE EN SERVICE.

EN PRATIQUE
RETROUVEZ BIEN TÔT TOUTS LES MODÈLES DES DOCUMENTS SUR : www.aménagement-numerique.gouv.fr

3 **NE PAS DE TERRAIN VIABILISÉ À LA DISPOSITION DE L'OPÉRATEUR**
En l'absence de terrain viabilisé à la disposition de l'opérateur leader, l'opérateur leader doit accompagner l'opérateur dans l'identification d'un ou plusieurs terrains (ou un point haut existant) au sein de la zone de recherche. Je fournis un dossier à l'opérateur.

4 **L'OPÉRATEUR VALIDE LES TERRAINS CANDIDATS**
L'opérateur valide les terrains candidats parmi ceux qu'il a identifiés ou ceux que je lui ai proposés.

5 **L'OPÉRATEUR NÉGOCIE LA LOCATION OU L'ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT DES TERRAINS CANDIDATS AVEC LE PROPRIÉTAIRE**

6 **L'OPÉRATEUR DÉPOSE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME**
L'opérateur me fournit également la carte de couverture mobile escomptée, et se tient à ma disposition pour motiver le choix de l'emplacement exact du site mobile.

7 **L'OPÉRATEUR M'INFORME AU PRÉALABLE DE LA CONSTRUCTION DU SITE MOBILE ET DE LA MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS**
L'opérateur m'informe au préalable de la mise en service du site mobile.



CIBLÉE ASSURÉ

US LOIN DANS L'IDENTIFIC : LE PROTOCOLE DE COOP

Le protocole de coopération est un ensemble de règles de couverture ciblée pour déployer les services de l'Etat. Il s'agit d'une coopération d'adresse en priorité aux zones où seront localisés des nouveaux services.

Les services sont abordés dans le protocole de coopération.

RÔLE DE FACILITATEUR ET DE MEDIATEUR POUR LES ÉQUIPES-PROJET
Pour contacter l'équipe-projet : p...



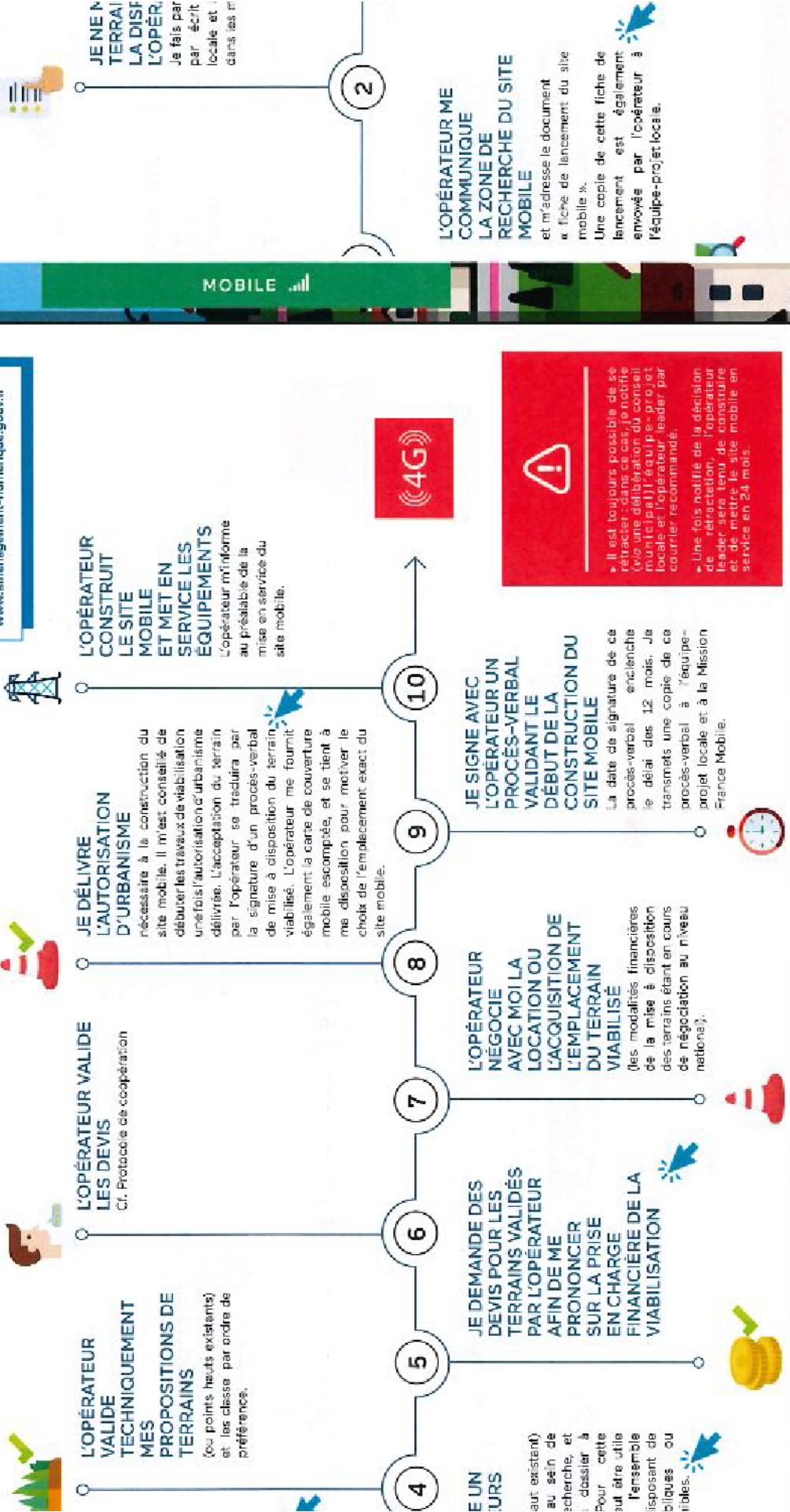
SUIVI DES DÉPLOIEMENTS

Le protocole de coopération est un ensemble de règles de couverture ciblée pour déployer les services de l'Etat. <https://www.aménagement-numerique.gouv.fr>

METTRE À DISPOSITION DE L'OPÉRATEUR UN TERRAIN VIABILISÉ EN ATTENDANT L'AUTORISATION D'URBANISME

POSSIBLE D'UN DÉLAI DE 12 MOIS POUR CONSTRUIRE ET METTRE LE SITE MOBILE EN SERVICE.

EN PRATIQUE
RETROUVEZ BIEN TÔT TOUTS LES MODÈLES DES DOCUMENTS SUR :
www.aménagement-numérique.gouv.fr



!

- Il est toujours possible de se rétracter : dans ce cas, je notifie (via une délibération du conseil municipal) l'équipe-projet locale et l'opérateur leader par courrier recommandé.
- Une fois notifié de la décision de rétractation, l'opérateur leader sera tenu de construire et de mettre le site mobile en service en 24 mois.

COMMUNE NE MET PAS À LA DISPOSITION DE L'OPÉRATEUR LEADER D'UN TERRAIN VIABILISÉ

MOBILE 4G



VOS INTERLOCUTEURS LOCAUX

LES ÉQUIPES-PROJETS LOCALES ASSURENT LA RÉUSSITE DU DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE

- Les équipes-projets locales (à l'échelle départementale ou pluri-départementale) ont pour mission d'accroître le déploiement de sites mobiles sur leur territoire.
- Pour atteindre cet objectif :
 - elles identifient et priorisent les zones à couvrir,
 - elles facilitent la mise en œuvre des déploiements, par les opérateurs (par exemple : autorisations d'urbanisme, viabilisation des terrains, etc.).

✉ Retrouvez le contact de votre équipe-projet p. 14 à 18.

L'OPÉRATEUR LEADER ASSURE LE DÉPLOIEMENT DU SITE MOBILE

- Pour assurer le déploiement du site mobile, un opérateur leader est désigné par les opérateurs pour chaque site mobile. L'opérateur leader sera l'interlocuteur du maire pendant toute la durée de mise en œuvre du projet.
- L'opérateur leader est connu au maximum un mois après la publication de l'arrêté.



BON À SAVOIR

L'ANCT, créée au 1er janvier 2020, regroupe désormais l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et l'établissement public national d'aménagement et de reconstruction des espaces commerciaux et artisanaux (ERARCOA).

Le programme France Mobile appartient à la Direction Générale Délégée au Numérique.

ME

► en œuvre du New
► anagement éventuel

► permet de suivre
► les opérateurs des
► et.

► (real-mobile.html)

► tent effectuer leurs
► dans des zones
► e mis à disposition
► comprend un guide
► ds au cours de ses
► modules de cahiers
► lectaires du site de

**COMMUNE DÉCIDE DE M
MPAGNÉ DE LAUTORIS
L'OPÉRATEUR LEADER D**



JE DÉCIDE DE METTRE À DISPOSITION UN TERRAIN VIABILISÉ ACCOMPAGNÉ D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

Après une délibération du conseil municipal, je fais part de cette décision par écrit à l'équipe-projet et à l'opérateur leader.

2

**JE ME
QUE
JE
HE DU SITE**

► Je consulte le document de l'opérateur leader : cette fiche de travail est également envoyée à l'opérateur leader local.

3

**J'IDENTIFI
OU PLUSIE
TERRAINS**

► Je consulte le document de l'opérateur leader : cette fiche de travail est également envoyée à l'opérateur leader local.



VOS INTERLOCUTEURS LOCAUX AU SEIN DES ÉQUIPES-PROJETS LOCALES

INTERLOCUTEURS NATIONAUX

LOIRE

Préfecture
pref@pref.loire.fr
Jean-Michel REYMOND
jean-michel.reymond@loire.fr

PUY-DE-DÔME

Etienne KALALO
etienne.kalalo@puy-de-dome.gouv.fr
Simon BANCAREL
simon.bancarel@puy-de-dome.fr

RHÔNE

Stéphane TRONTIN
stephane.trontin@rhone.fr
Pierre FOURRIER
pierre.fourrier@rhone.fr

SAVOIE

Isabelle DUPASQUIER
isabelle.dupasquier@savoie.com.fr
Pierre MOORE
pierre.moore@savoie.fr

TERRITOIRE DE BELFORT

Laurence SCHOETTER
laurence.schoetter@territoire-de-belfort.gouv.fr
Philippe GILLE
philippe.gille@territoire-de-belfort.fr

YONNE

Fabienne LE MENES
fabienne.lemenes@yonne.gouv.fr
Yann LUCIEN
yann.lucien@yonne.fr

BRETAGNE

CÔTES-D'ARMOR

Passat ERON-JOURD'HEM
passat.eron-jourdhem@coates-armor.fr
Jeanette MAGNANT
jeanette.magnant@coates-armor.gouv.fr
Dominique LAURENT
dominique.laurent@coates-armor.gouv.fr

FINISTÈRE

Jérémy GUEGUEN
jeremy.gueguen@finistere.gouv.fr
Serge BALLEAU
serge.balleau@finistere.fr

CENTRE-VAL DE LOIRE

CHER

Sébastien DUBOIS
sebastien.dubois@cher.gouv.fr
Jean MARTINET
jean.martinet@departement45.fr

EURE-ET-LOIR

Nadine MELANI
nadine.melani@eure-et-loir.gouv.fr
Benoît MARTIAL
benoit.martial@eure.fr

GRAND-EST

ARDENNES

Bertrand CAPTARE
bertrand.captare@ardenne.gouv.fr
Mathieu TISON
mathieu.tison@ardenne.fr

AUBE

Véronique CHANTEREDRUX
veronique.chanteredru@aube.gouv.fr
Philippe RICARD
philippe.ricard@aube.fr

BAS-RHIN

Christophe RAYEN
christophe.rayen@bas-rhin.gouv.fr
Jeanne BRUBER
jeanne.bruber@bas-rhin.gouv.fr

HAUT-RHIN

Emma HERRICH
emma.herrich@haut-rhin.gouv.fr
Christophe RAYEN
christophe.rayen@haut-rhin.fr

ILLE-ET-VILAINE

Auro MARCIET
auro.marciet@ille-et-vilaine.gouv.fr
Delphine TARDY
delphine.tardy@ille-et-vilaine.fr

MORBIHAN

Jeanne KERVEN
jeanne.kerven@morbihan.fr
Emilia ROSSIC
emilia.rossic@morbihan.gouv.fr

INDRE

Christophe COURTEHANCHÉ
christophe.courtehanche@indre.fr
Hassiba TACHOUET
hassiba.tachouet@indre.gouv.fr

INDRE-ET-LOIRE

Sylvie CLAVEAU
sylvie.claveau@indre-et-loire.gouv.fr
Érik GIBOUIN
erik.gibouin@departement47.fr

HAUTE-MARNE

Auro BONGUY
auro.bonguy@haute-marne.gouv.fr
Érik CHAUVIN
erik.chauvin@haute-marne.fr

MARNE

Habert SOSSON
habert.sossion@marne.gouv.fr
Cécile KAZZIBA
cecile.kazziba@marne.fr

NEURTHE-ET-MOSELLE

Denis DELABRE
denis.delabre@neurthe-et-moselle.gouv.fr
Mehdiel OUSSAID
mehdiel.oussaid@neurthe-et-moselle.fr

MEUSE

Léonard WISLER
leonard.wisler@meuse.gouv.fr
Thierry ALBERT
thierry.albert@meuse.fr

LOIR-ET-CHER

Mégali CHAPEY
megali.chapey@loir-et-cher.gouv.fr
Frédéric FOUDEYAT
frederic.foudeyat@departement41.fr

LOIRET

Dominique PEURIÈRE
dominique.peuriere@loiret.gouv.fr

MOSELLE

Benjamine MOUËL
benjamine.mouel@moselle.gouv.fr
Aurélien POISSIER
aurélien.poissier@moselle.fr

VOSGES

Benoît CHAT
benoit.chat@vosges.fr
Nicolas COSTE
nicolas.coste@vosges.gouv.fr

MOBILE

FRANCE MOBILE PILOTE IF DE COUVERTURE CIBLÉE

L'antenne Mobile Pilote de couverture ciblée France Mobile (Agence Nationale de l'ANCT).

France Mobile rassemble entre 6 et 8 personnes pour mettre en œuvre le dispositif de faitant le lien avec les équipes-projetteront les sites à couvrir.

France Mobile rassemble entre 6 et 8 personnes pour mettre en œuvre le dispositif de faitant le lien avec les équipes-projetteront les sites à couvrir.

France Mobile rassemble entre 6 et 8 personnes pour mettre en œuvre le dispositif de faitant le lien avec les équipes-projetteront les sites à couvrir.

France Mobile rassemble entre 6 et 8 personnes pour mettre en œuvre le dispositif de faitant le lien avec les équipes-projetteront les sites à couvrir.

France Mobile rassemble entre 6 et 8 personnes pour mettre en œuvre le dispositif de faitant le lien avec les équipes-projetteront les sites à couvrir.

France Mobile rassemble entre 6 et 8 personnes pour mettre en œuvre le dispositif de faitant le lien avec les équipes-projetteront les sites à couvrir.

PROPOSE, CONTRÔLE ET INFOR

France Mobile rassemble entre 6 et 8 personnes pour mettre en œuvre le dispositif de faitant le lien avec les équipes-projetteront les sites à couvrir.

France Mobile rassemble entre 6 et 8 personnes pour mettre en œuvre le dispositif de faitant le lien avec les équipes-projetteront les sites à couvrir.

EN PRATIQUE

Pour les collectivités qui souhaitent mesurer, par exemple, les performances géographiques, l'Accès France a mis à disposition un kit de régulateur, qui comprend des protocoles, des campagnes de mesures, et des outils techniques (espace de travail).



129610000-110211990142



VOS INTERLOCUTEURS LOCAUX AU SEIN DES ÉQUIPES-PROJETS LOCALES

◊ GIRONDE

Eric SUZANNE
eric.suzanne@hautes-pyrenees.gouv.fr
Yves BRETON
yves.breton@hautes-pyrenees.gouv.fr

◊ HAUTE-VIENNE

Emmanuel DEKET
emmanuel.deket@haute-vienne.gouv.fr
Frédéric MARQUIS
frédéric.marquis@haute-vienne.gouv.fr

◊ LANDES

Marion DOUSTHE
marion.dousthe@landes.gouv.fr
Jean-Michel DECLARJANS-GUILLOU
jean-michel.declarjans-guilou@landes.gouv.fr

◊ LOT-ET-GARONNE

Daniel BOUBY
daniel.bouby@lot-et-garonne.gouv.fr
Frédéric MARQUIS
frédéric.marquis@lot-et-garonne.gouv.fr

◊ PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Christophe PECCAT
christophe.peccat@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Stéphane PUVAL
stephane.puval@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

◊ VIENNE

Horatio DUMAZARD
horatio.dumazard@viennegouv.fr
Fabrice GUERIN
fabrice.guerin@viennegouv.fr

► OCCITANIE

◊ ARIÈGE

Florence MARTIN - PONS
florence.martin-pons@ariège.gouv.fr
Sylvie ELIAC
sylvie.eliac@ariège.gouv.fr

◊ AUDE

Philippe BAGGIONI
philippe.baggioni@aude.gouv.fr
Benoît BRUGERON
benoit.brugeron@aude.gouv.fr

◊ AVEYRON

Jean-Jean
jean-jean@aveyron.gouv.fr
Philippe CLOT
philippe.clot@aveyron.gouv.fr

◊ GARD

Fredéric BARRIQUET
frederic.barriquet@gard.gouv.fr
Christophe COCHET
christophe.cochet@gard.gouv.fr

◊ GERS

Jean-Pierre SALERS
jp.salers@gers.gouv.fr
Jean-Marie DARRICO
jean-marie.darrico@gers.gouv.fr

► PAYS-DE-LA-LOIRE

Stéphane BAFFOU
stephane.baffou@pays-de-la-loire.gouv.fr
Odile CAUDIN
odile.caudin@pays-de-la-loire.gouv.fr
Cécile ALLEXANDRI
cecile.allexandri@pays-de-la-loire.gouv.fr

◊ SEINE-MARITIME

Clément GEORGES
clement.georges@seine-maritime.gouv.fr
Jean-Pierre LUCAS
jean-pierre.lucas@seine-maritime.gouv.fr

◊ DEUX-SÈVRES

Christophe BELLARBET
christophe.bellarbet@deux-sevres.gouv.fr
Jean-François COLLIET
jean-francois.colliet@deux-sevres.gouv.fr

◊ DORDOGNE

Sébastien IMBERDIS
sebastien.imberdis@dordogne.gouv.fr
Jean-Philippe SAUTONIE
jean-philippe.sautonie@dordogne.gouv.fr

IE-ALPES

ALPES

Sylvain CLAUDE
sylvain.claude@alpes.gouv.fr
Cécile CELLARIER
cecile.cellarier@alpes.gouv.fr

◊ DRÔME

Bernard GIRE
bernard.gire@drôme.gouv.fr
Nicolas GUICHARD
nicolas.guichard@drôme.gouv.fr

◊ HAUTE-LOIRE

Préfecture
pref@haute-loire.gouv.fr
Département
depart@haute-loire.gouv.fr
Sébastien GUICHARD
sebastien.guichard@haute-loire.gouv.fr

◊ HAUTE-SAYOIE

François AYVA
francois.ayva@haute-savoie.gouv.fr
Franck JEANNES
frank.jeannes@haute-savoie.gouv.fr

◊ ISÈRE

Sébastien DELHOUJ
sebastien.delhouj@isere.gouv.fr
Eric NEQUINI
eric.nequini@isere.gouv.fr

INCH-COMTE

◊ JURA

Isabelle VOISIN
isabelle.voisin@jura.gouv.fr
Cyril VERPILLAY
cyril.verpillay@jura.gouv.fr

◊ NIÈVRE

Grégoire PIERRE-DESSAUX
gregoire.pierre-dessaux@nievre.gouv.fr
Pierre BARELLE
pierre.barelle@nievre.gouv.fr

◊ SAÔNE-ET-LOIRE

Vigilant MARTIN
vigilant.martin@saone-et-loire.gouv.fr
Yvan MATZ
yvan.matz@saone-et-loire.gouv.fr

MOBILE



ÉQUIPES-PROJETS LOCALES

GLOSSAIRE

IE **◇** **VAR**
 Marie-Christine BALDINI
 mariechristine.baldini@vaugouyr.fr
 Jean-Pierre SEVAL
 jseval@vaugouyr.fr

◇ **VAUCLUSE**
 Arvelin GAUCHERAND
 arvelin.gaucherand@vaugouyr.fr
 Ségolite PREVOST
 segolite.prevost@vaugouyr.fr

AUTORISATION D'UTILISATION DE FRÉQUENCES

L'utilisation des fréquences pour un réseau mobile est soumise à une autorisation préalable attribuée à un opérateur mobile, par décision de l'Arcep. L'opérateur mobile est autorisé à utiliser la fréquence concernée dans les conditions techniques spécifiées par l'autorisation.

OPÉRATEUR LEADER

Il s'agit de l'opérateur mobile désigné pour construire et mettre en service le site mobile, pour le compte des opérateurs concernés.

SITE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Un site comprend en règle générale plusieurs antennes d'antennes de façon à couvrir de la manière la plus efficace le zone cible (360°). Les sites peuvent être des "boîtier" hauts existants, les réseaux d'immeuble, château d'eau, silos etc.) ou à construire. La solution retenue pour la cho x, ces sites doit tenir compte de la nécessité d'assurer la meilleure couverture mobile, et de leur bonne insertion dans son environnement.

VIABILISATION

Dans le cadre du dispositif de couverture ciblée, la viabilisation du terrain consiste en un raccordement électrique et routier (chemin d'accès carrossable) du site mobile, réseau dont le coût est intégralement pris en charge par l'opérateur.

ZONE DE RECHERCHE

La zone de recherche correspond à la zone cible au sein de laquelle un ou plusieurs sites candidats seront recherchés afin d'y implanter un pylône. Parfois, la zone de recherche comprend un point haut existant à l'instar d'un château d'eau.

CE

est
est

est

◇ **MANCHE**

Veronique NAEL
 veronique.nael@manche.gouv.fr
 Vincent FILLON
 vincent.fillon@manche.mobilisite.fr

◇ **ORNE**

Bertrand LEORGE
 bertrand.leorge@orne.gouv.fr
 Jean-François AUSSIER
 jf.aussier@orne.mobilisite.fr

'AINE

MOBILE

IE

est
est

◇ **CORRÈZE**

Pierre ESTELLE
 pierre.estelle@correze.fr
 Louis-Marc DELAPORTE
 louis-marc.delaporte@correze.gouv.fr

◇ **CREUSE**

Fabien FAURE
 fabien.faure@creuse.gouv.fr
 Philippe MERRILLAT
 philippe.merrillat@creuse.fr

URS LOCAUX AU SEIN DES I

I-S-CÔTE D'AZUR

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHÔN

Isabelle PANDOLFI

isabelle.pandolfi@bouches-du-rho

Nathalie COISSAST DE MONSIE

nathalie.coissast@hautes-alpes

HAUTES-ALPES

Yves RICHARD

yves.richard@hautes-alpes.fr

Valérie MARTINIER

valerie.martinier@hautes-alpes.fr

l.igouat.fr



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



2542867301000074235



MISSION
FRANCE MOBILE



www.aménagement-numérique.gouv.fr

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/france-mobile-54>

